OBSERVATOIRE DE LUTTE
CONTRE LA CORRUPTION ET LES
MALVERSATIONS ECONOMIQUES

OBSERVATORY FOR FIGHT
AGAINST CORRUPTION AND
ECONOMIC EMBAZZLEMENTS

INTEGRITE EQUITE TRANSPARENCE

RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE 2014



REMISE DU 4ème PRIX MANIRUMVA

Bujumbura, Mars 2015

TABLE DES MATIERES

I. INTRODUCTION GENERALE …… ……...3

I. 1. Présentation de l'OLUCOME ……..……...3

I. 2. Missions de l'OLUCOME ……...……...3

II. REALISATIONS SOUS DIVERS AXES ……4

II.1. Axe Sensibilisation, Formations et Information …….……4

II.2. Axe Dénonciations……22

II.3. Axe Enquêtes et suivi ……...22

II.4. Axe Renforcement du partenariat ……..82

II.5. Axe Budget Général de l'Etat……..……..……...82

III. IMPACT DE L'ACTION DE L'OLUCOME SUR LA SOCIETE BURUNDAISE……84

III.1. Sur le plan Politique…….……84

III.2. Sur le plan Economique……...……84

III.3. Sur le plan Social……..……84

III.4. Sur le plan Culturel…….…… ……85

IV. LES CONTRAINTES RENCONTREES…….....85

V. LES RECOMMANDATIONS GENERALES … ..…….……90

V.1. Par rapport à la population…….…….……90

V.2. Par rapport au gouvernement ……..…….……90

V.3. Par rapport au Parlement……..…….……..91

V.4. Par rapport à la Communauté Internationale…….…….…….....91

V.5. Par rapport aux Médias…….…….……..91

V.6. Par rapport à la justice…….……..…….....91

CONCLUSION GENERALE.....92

I. INTRODUCTION GENERALE

I.1. Présentation de l'OLUCOME

L'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques « OLUCOME » est une organisation sans but lucratif agréée le 27/12/2002 par Ordonnance Ministérielle n°530/1024. Il est né d'un constat, qui a suscité l'attention des membres fondateurs, de l'étendue sans cesse croissante de la corruption et de la mauvaise gestion des ressources matérielles, économiques, financières et naturelles du Pays. Elle possède des antennes dans toutes les provinces du pays. Actuellement, l'OLUCOME est en train de concentrer ses efforts pour implanter et redynamiser les groupes locaux de surveillance dans toutes les communes du pays.

I.2. Missions.

Les objectifs de l'OLUCOME se retrouvent dans l'article 4 de ses statuts qui dispose que cette organisation sans but lucratif et non gouvernementale a comme objectif de lutter contre le fléau de la corruption et des malversations économiques. A cet effet, il s'est engagé à :

1. Définir des standards de transparence et de responsabilisation pour les pouvoirs publics, le secteur privé, la société civile et les institutions internationales dans le pays ;
2. Promouvoir la morale au sein des services publics et privés ;
3. Promouvoir la mise en pratique des dispositions claires et sans ambiguïtés sur les conflits d'intérêts,
4. Promouvoir l'établissement de solides pratiques comptables opportunes et conformes aux normes internationales de comptabilité et d'audit ;
5. Promouvoir la création des systèmes de gestion des données fiables ;
6. Diffuser des procédures de contrôle pour les marchés publics ;
7. Promouvoir l'indépendance de la magistrature dévouée à faire respecter l'Etat de droit ;
8. Mettre à jour le répertoire des accords d'entraide judiciaire et contribuer à leur ajustement ;
9. Promouvoir la mise sur pied des règles contre le blanchiment d'argent ;
10. Eviter que de lourdes dettes contractées par des élites corrompues incombent à la seule population ;
11. Promouvoir et encourager les recours collectifs en justice remettant en cause les décisions administratives abusives ;
12. Contribuer à la lutte contre l'impunité dont les coupables de corruption et de malversations bénéficient ;
13. Lancer et proposer des programmes éthiques ;
14. Elaborer et proposer des méthodes destinées à informer la population sur les contrats coûteux avant leur signature ;
15. Améliorer le bien-être de la population en général et des pauvres en particulier ;
16. Atteindre un niveau acceptable de justice sociale garantie par l'Etat de droit.

De ce qui précède, il est clair que l'OLUCOME s'est fixé comme objectif global **de combattre la corruption et les malversations économiques et financières** commises au Burundi en vue de contribuer à la promotion de la bonne Gouvernance, seule garante d'un développement durable et intégral du pays.

L'OLUCOME dispose une ligne gratuite à savoir **22 25 20 20** grâce auxquelles toute personne peut joindre le service d'écoute et dénoncer tout acte relatif à la corruption ou aux malversations économiques diverses. L'Observatoire dispose aussi des boîtes de dénonciations.

II. REALISATIONS SOUS DIVERS AXES.

II.1. Axe Sensibilisation, Formations et Information

L'axe sensibilisation est un axe très important dans le travail de l'OLUCOME. La sensibilisation se fait via les formations, les séances de sensibilisation et en informant les citoyens. Donc, il existe au sein de l'Observatoire deux types de sensibilisation : la sensibilisation en masse sur les lieux publics et la sensibilisation en groupes restreints lors des ateliers. La sensibilisation a pour objectif d'enseigner et de conscientiser la population sur les méfaits de la corruption et les malversations économiques afin que cette dernière dénonce les cas de corruption à l'OLUCOME ou aux institutions étatiques de lutte contre la corruption et laisse de coté le comportement de corrompre ou d'être corrompu. Cette activité se fait souvent à travers des projets que l'OLUCOME exécute. Voici les projets que l'Observatoire a pu exécuter au cours de l'année 2014.

1. **Projet « *Implication de 42 écoles secondaires de Bujumbura Mairie pour l'amélioration de la gouvernance et la lutte contre la corruption* »**

Ce projet a été financé par le PNUD.

Première phase du projet

- ✓ Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, les activités de la première tranche ont été réalisées à savoir : le recrutement des consultants et modérateurs pour les ateliers de formation, identification et contact administratif pour inviter les participants aux ateliers de formation prévus ainsi que l' organisation et animation de 7 ateliers de formation.
- ✓ 239 élèves,34 directeurs , 33 préfets des études et 38 professeurs provenant de 42 écoles secondaires ont été sensibilisés avec une participation de 94,8% pour les élèves**,** 80,9 % pour les directeurs, 78,5% pour les préfets des études, 90,4 % pour les professeurs. A la cloture des séances de formations , des clubs scolaires

anticorruption ont été crées sur 42 écoles secondaires cible de Bujumbura Mairie .

- ✓ Au cours des ateliers de sensibilisation des participants de 42 écoles secondaires de la mairie de Bujumbura, les participants ont été mis au courant que la corruption est une réalité en milieu scolaire et les élèves ont voulu un changement au niveau de leurs écoles par la sensibilisation/éducation de leurs pairs. Les élèves sont sortis des ateliers étant conscients des conséquences de la corruption pour le Burundi de demain et ont affirmé qu'ils désirent opérer un changement immédiat qui commence par soi-même.

Deuxième phase du projet :

L'OLUCOME a embraillé ainsi sur les visites de supervision et de recueil des commentaires sur le code de bonne conduite des jeunes pour la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption dans 42 écoles cibles du projet , l'organisation d'un concours interclubs de poèmes et de sketchs, un spectacle culturel anti-corruption ainsi qu' un atelier de réflexion avec les acteurs de l'éducation et le plaidoyer sur base des résultats pour l'incorporation du curricula sur la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption dans les programmes scolaires. Les activités se sont clôturées par un plaidoyer pour arriver à incorporer les dites notions.

Depuis que l'OLUCOME s'est engagé dans l'éducation de la jeunesse scolaire de la mairie de Bujumbura en particulier et de celle de tout le territoire du Burundi, une plus value est manifeste chez la jeunesse sensibilisée. 84 visites d'encadrement dans chaque école cible du projet ont été effectuées, les propositions de modification sur le code ont été données par les élèves, 384 élèves ont pris part au spectacle soit 96% de l'effectif attendu et 923 élèves ont adhéré aux clubs bien que la fin de l'année scolaire s'annonçait. Aussi, la mobilisation des élèves au sein des clubs pour participer au concours a réussi et 31 clubs ont déposé leur numéro soit une implication de 73,8%. La commission indépendante a reçu de ces élèves des messages forts de lutte contre la corruption. Avec le spectacle organisé, 384 élèves y ont pris part soit 96% de l'effectif attendu. Le spectacle médiatisé a enregistré des traces importantes où deux écoles (l'une est l'école paramédicale Islamique de BUYENZI et l'autre de KIBUMBU à MWARO) veulent créer des clubs scolaires anticorruption au sein de leurs établissements respectifs. Aussi, une demande de création d'un club scolaire anticorruption au collège communal de Busoni, province de Kirundo a été formulée par un ancien vice présidente du club scolaire anticorruption du Lycée Notre Dame de Rohero. Dans le même ordre d'idée, une association locale APC (Association pour la projection des cinémas) a sollicité un partenariat avec l'OLUCOME pour la projection des films documentaires et sketchs déjà produits par l'OLUCOME dans les maisons

cinématiques en vue de sensibiliser la jeunesse burundaise des quartiers de la mairie de Bujumbura et des villes semi-urbaines sur la lutte contre la corruption et la promotion de la bonne gouvernance.

2. **Le projet « *Contribution à la protection des membres de l'OLUCOME et de ses bureaux*. »**

Le projet a débuté avec le mois de janvier 2014 pour se clôturer avec le mois de décembre 2014, l'OLUCOME a eu un financement de l'un de ses partenaires pour un renforcement des capacités et protection des bureaux de l'OLUCOME. L'objectif global de l'action était d'apporter une contribution dans la protection des défenseurs des droits économiques de l'OLUCOME et de leurs lieux de travail. Les objectifs spécifiques :

- ✓ Sécuriser les lieux, les documents physiques et numériques de l'OLUCOME.
- ✓ Renforcer les capacités des membres de l'OLUCOME sur la prévention des menaces, stratégies de communication en cas de danger et éventuels risques de sécurité.

Ainsi, l'appui a été centré sur l'acquisition du matériel de sécurité, le gardiennage des bureaux et le renforcement des capacités de 50 membres de l'OLUCOME et chefs d'antennes et leurs adjoints pour 17 provinces du pays sur la prévention des menaces, stratégies de communication en cas de danger et éventuels risques de sécurité. Par des formations qui se sont faites en deux séries l'une effectuée en date du 16 mai 2014 et l'autre en date du 03 juillet 2014, 45 soit 90% des membres et chefs d'antennes provinciaux de l'OLUCOME ont bénéficié d'un renforcement des capacités.

3. **Le Projet « *Lutte contre l'impunité et amélioration de la situation des droits humains* »**

Le projet en cours d'exécution, a débuté ses activités par la formation des formateurs des moniteurs en avril 2014. L'OLUCOME fait alors la surveillance des droits humains dans la commune de KABARORE dans la province de Kayanza. La formation des moniteurs des droits humains est l'une des activités du projet 4 dans le cadre du programme REMESHA de la Coalition TWUNGURANE. Du 14 au 21 Juillet 2014, l'OLUCOME a organisé une formation pour 10 moniteurs des droits humains de la commune KABARORE. Par le renforcement des capacités des moniteurs dans la zone d'action, l'OLUCOME vise à combattre l'impunité et contribuer à l'amélioration de la situation des droits humains dans la commune de KABARORE. Il permettra à l'OLUCOME de surveiller la situation des droits humains dans la communauté et de rapporter les abus et violations observés dans les zones de la commune de KABARORE. Aussi, il a bénéficié d'un matériel

informatique pour enregistrement des cas de violation des droits humains surveillés, documentés et rapportés par les moniteurs de KABARORE. Avec les visites de supervision des moniteurs, ces derniers ont déjà documentés pas mal de cas de violations des droits humains de la génération des droits civils, politiques ainsi que ceux des droits économiques, sociaux et culturels.

4. Activités de deux semaines dédiées à la célébration de la journée internationale de lutte contre la corruption

A l'occasion de la célébration de la journée internationale de lutte contre la corruption, le Burundi se joint à d'autres nations avec une orientation centrée sur l'éveille de la conscience de la population. Pour cette année, des activités comme des émissions radiophoniques ou télévisées, les spots publicitaires, la sensibilisation par mégaphone dans la mairie de Bujumbura et à travers les émissions TUMARANIRUNGU ont été organisées par l'OLUCOME. L'introduction d'un concert dans ces activités est une innovation de cette année. Ce dernier a un double objectif, celui d'impliquer la jeunesse dans les activités de sensibilisation où les jeunes artistes étaient amenés à conscientiser la population à travers leurs chansons et le choix de trois chansons à utiliser lors des festivités de clôture ainsi que dans les actions ultérieures de sensibilisation.de l'OLUCOME. Le décernement du prix Manirumva est l'activité qui a clôturé ces deux semaines de campagne.

- **Objectifs visés en organisant ces activités de deux semaines**

a. Objectif global

L'OLUCOME s'est fixé comme objectif global de contribuer efficacement à la prévention et à la lutte contre la corruption chez la population burundaise en général et en milieu scolaire en particulier.

b. Objectifs spécifiques

- Sensibiliser la population burundaise des milieux publics et particulièrement les élèves et leurs éducateurs de GITEGA, BUBANZA, KAYANZA, BUJUMBURA-Mairie et MATANA sur la lutte contre la corruption à travers l'animation,

- Informer les enseignants et les élèves des écoles secondaires de GITEGA (ENG Gitega), BUBANZA(ETB), KAYANZA (Lycée KAYANZA), Bujumbura Mairie et MATANA (Lycée Matana) sur les stratégies existantes de prévention et de lutte contre la corruption ;

- Porter à la connaissance du public les efforts déjà déployés par le Gouvernement et les acteurs de lutte contre la corruption particulièrement l'OLUCOME surtout la politique nationale de lutte contre ce fléau.

- **Activités principales réalisées**

a. Sensibilisation des élèves, enseignants des écoles secondaires et de la communauté rurale

Cette activité a débuté le 27/12/2014 en province Gitega. L'équipe des journalistes de Radio Télévision Nationale et celle de l'OLUCOME ont été déployé à Gitega. D'une part la sensibilisation des communes Giheta et Gitega de cette province a été faite à travers l'émission TUMARANIRUNGU, la plus écoutée par la population burundaise toutes les catégories confondues. La spécialité de cette émission est caractérisée par 3 ou 4 questions se rapportant sur le thème de bonne gouvernance et la lutte contre la corruption. Il s'agit d'une très bonne occasion de conscientiser la population d'autant plus que ces questions sont primées.

A l'école ENG de Gitega, l'émission TUMARANIRUNGU a été réalisée sous une autre manière sans la participation de l'équipe de la Radio-Télévision Nationale. Les questions étaient posées et primées après une introduction faite par un cadre de l'OLUCOME. Les autres écoles où ce genre de sensibilisation a eu lieu sont le Lycée Kayanza, le 28/11/2014, l'Ecole Technique de Bubanza, le 29/11/2014 et au petit séminaire de Kanyosha, le 02/12/2014.

Les enseignants et les élèves de ces écoles ont participé dans ces séances de sensibilisation et certains ont exprimé leur sentiment de satisfaction remerciant l'OLUCOME pour avoir pensé à une telle activité surtout en faveur des élèves.

Toutefois, certaines autorités scolaires ont manifesté une réticence vis-à-vis de cette activité. C'est le cas de l'Ecole Technique Secondaire de Kamenge où cette séance de sensibilisation n'a pas eu lieu car les autorités des écoles n'ont pas accepté.

b. Le concert

Pour organiser ce concert, l'OLUCOME a confié cette tâche à une équipe composée de journalistes, des représentants des associations des musiciens ainsi que des membres de l'Observatoire. Lors de la présélection du 05/12/2014, dix meilleures chansons ont été choisies pour être présentées dans le concert. Les artistes dont les noms suivent ont eu cette opportunité grâce à leurs chansons bien composées plus que les autres : Issa Jamal, MWITENEZA Innocent, NINGANZA Ernest, NYABENDA Mathias, Preeze 36, John Mélodica, le Club Anticorruption du Lycée Municipal de Kanyosha, NZANGOMBA Aimé Samuel, TUOMBEMUNGU Msaada Prince, UWIZEYE Josué Jojo K.

Comme le concert avait un double objectif, il a débuté à 15h par une agrémentation de l'orchestre Don Bosco. Le président du jury de sélection des trois meilleures chansons,

monsieur Rénovat HAVYARIMANA, a présenté les membres du jury tout en précisant comment ils ont été choisis et les domaines ou les institutions d'où ils proviennent. Il s'agit de Bruno Simbavimbere, président de l'Amicale des Musiciens du Burundi, Christian Nsavye, journaliste à la radio Isanganiro, Innocent Valentin Singirankabo, Rémy Harerimana de la télévision Renaissance, Jean Claude Bitsure et Rénovat Havyarimana de l'OLUCOME. Il a en outre informé les invités et le public sur la méthodologie que la commission a entreprise pour arriver au choix des dix candidats. Il a enfin appelé ces artistes à présenter leurs chansons sur scène. Les dix chanteurs ont présenté et le jury s'est, par après, retiré pour procéder à la délibération. Ainsi, sur base d'une grille préalablement élaborée, chaque membre du jury avait attribué des points à chaque chanteur conformément aux critères suivants : le message, la justesse de la voix, la présence sur scène et le respect du timing.

La proclamation des gagnants des prix pour les trois meilleures chansons a suivi la délibération. Les trois artistes ayant produit de meilleures chansons selon le jury sont : Issa Jamal, Tuombemungu Musaada Prince et le Club Scolaire Anticorruption du Lycée Municipal de Kanyosha.

La remise des prix aux gagnants a été la dernière étape. Le premier prix a été donné par l'Ambassadeur d'Allemagne au Burundi, le deuxième par l'Abbé Directeur du Centre Don Bosco et le dernier par le Président de l'OLUCOME.

Le discours de clôture du concert a été prononcé par l'Assistant du Ministre à la Présidence chargé de la Bonne Gouvernance et de la Privatisation. Il a remercié l'OLUCOME pour avoir organisé de telles activités visant la sensibilisation des citoyens en particulier les jeunes. Il a également félicité les gagnants en les encourageant d'aller en avant dans leur contribution à la promotion de la bonne gouvernance.

c. Clôture des activités et décernement du prix MANIRUMVA, 4ème édition

La clôture des activités de deux semaines que l'OLUCOME avait dédiées à la célébration de la journée internationale de lutte contre la corruption a eu lieu à EGO Hôtel le 9 décembre 2014. C'est à cette occasion que l'Observatoire a donné l'aval à la commission prix MANIRUMVA de rendre public le nom de la personne à qui le prix revenait pour cette année. L'honorable Sylvestre NTIBANTUNGANYA, après avoir précisé le domaine dans lequel l'heureux candidat été recherché, a procédé à la présentation de la lauréate du prix.

Comme le président de la commission l'a souligné, il y avait 32 candidatures et la personne qui a été choisie à qui est revenu le prix MANIRUMVA 4ème édition est madame Marie Immaculé NZOHABONIMANA, hutu originaire de la colline Cumba, commune Rutegama de la province Muramvya. Comme c'est indiqué dans les termes

de références, elle a mérité ce prix car la commission a eu des preuves très convaincantes attestant qu'elle a sauvés des tutsi au lendemain de l'assassinat du président Melchior NDADAYE en 1993.

D'après le témoignage de cette brave femme, madame NZOHABONIMANA Immaculé a pu cacher une famille voisines des tutsi et quelques autres tutsi de son entourage dans le plafond de sa maison pendant six jours à l'insu de son mari qui, lui aussi voulait les tuer. « J'ai eu de la peine car je faisais tout pour le convaincre qu'il n'y a personne dans notre maison, avec de preuves à l'appui ». Elle a fait savoir qu'elle avait mis de la boue sur le mur de la maison et avait défait la clôture pour le convaincre de leur évasion. Les rescapés eux-mêmes ont témoigné qu'elle a risqué sa vie à cause d'eux. M. NTIYANKUNDIYE Raphaël, le chef de la famille des rescapées et ses deux enfants ont confirmé cet acte humanitaire inégalable tout en lui remerciant pour les avoir sauvés.

Les prix que cette femme a reçus étaient composés d'un chèque d'un million de francs burundais, un certificat de mérite et un cadeau. Ce sont ces prix que le chargé de la coopération à l'ambassade d'Allemagne, le président de l'OLUCOME et l'honorable NTIBANTUNGANYA Sylvestre, président de la commission prix Manirumva ont respectivement décerné à madame Immaculée.

Les discours riches de conseils en rapport avec les méfaits de la corruption et mécanismes de prévention et de lutte contre le fléau ont été prononcés par différentes personnalités qui avaient rehaussé de leur présence ces cérémonies.

d. Leçons apprises et recommandations

Au regard de ces activités de deux semaines réalisées à l'occasion de la célébration de la journée internationale de lutte contre la corruption, il y a un constat que des préalables doivent être faits pour arriver aux résultats plus satisfaisants dans l'avenir. Il s'agit entre autres des actions visant à mettre fin à l'impunité que les gros poissons bénéficient au détriment de la majorité de la population actuellement accablée par une misère sans précédent. Cela est sorti de la bouche des participants surtout les chanteurs. A travers leurs chansons, on se rend compte qu'ils pointaient du doigt à l'impunité comme étant une barrière aux actions de lutte contre la corruption.

Certes, il faudrait multiplier les activités de sensibilisation pour que la majorité des citoyens protègent les biens publics partout où ils sont car ils leur appartiennent. Quant aux recommandations assorties de cette vaste campagne de sensibilisations, elles s'adressent au parties prenantes variées notamment à:

- L'OLUCOME de :

De multiplier les campagnes de sensibilisation contre la corruption en atteignant les milieux les plus reculés

❖ Au gouvernement de :

- mettre fin à l'impunité dont les corrupteurs et corrompus bénéficient,
- Protéger les dénonciateurs contre des représailles consécutives aux cas de corruption dénoncés.

❖ Aux partenaires de :

Apporter leur soutien pour faciliter la réussite des actions de lutte contre la corruption

5. **Le projet *« Promotion et Renforcement du Dialogue entre le Gouvernement et la société civile sur le suivi budgétaire et la gestion des finances publiques »***

Ce projet a été exécuté de mars à fin juillet 2014. Il a été financé par l'Union Européenne. Ce projet avait pour objectif global de contribuer à l'implication de la population burundaise dans le suivi budgétaire et dans l'amélioration de la gestion des finances publiques. Pas mal de résultats ont été atteints : Deux ateliers ont été organisés. Le premier atelier concernait la formation des cadres et des membres de l'OLUCOME au nombre de 30 sur le processus budgétaire et la gestion des finances publiques. Le second était centré sur la formation de 30 représentants de la société civile sur l'adéquation des budgets aux programmes de développement. Une sensibilisation de 120 personnes de Bujumbura-Mairie relative à l'analyse du budget de l'Etat a été réalisée dont 60 au cours d'un atelier au Restaurant Kadesh et 60 lors d'une conférence publique du 17 juin 2014 à EGO Hôtel. Plus de 1000 habitants du Burundi ont été sensibilisés sur le suivi budgétaire et la gestion des finances publiques à travers deux spots publicitaires diffusés sur les radios RPA, Radio Nationale, Bonesha FM et Isanganiro.

6. **LE PROJET « *Campagne pour l'adhésion et la mise en œuvre de l'initiative pour la transparence dans l'industrie extractive : « campagne ITIE- Burundi »***

Le secteur minier est l'un des secteurs capables de contribuer significativement à la croissance économique du Burundi, notamment à travers la création d'emplois, l'amélioration des infrastructures et l'augmentation des revenus.

Le secteur connait aujourd'hui une exploitation quasi artisanale et sa contribution à l'économie nationale reste très minime (moins de 1% du PIB). Le déficit de transparence et de responsabilité en ce qui est de la gestion des revenus du secteur, les pratiques de la corruption , la fraude et fausses déclarations, le problème de

rapatriement de devises, etc….sont parmi les obstacles à l'investissement dans le secteur et sa contribution au développement national et communautaire.

Le gouvernement du Burundi et bien de ses partenaires principaux fixent la promotion de ce secteur parmi les principales priorités du pays.

Pour booster le développement tant souhaité au Burundi, il s'impose la nécessité de gérer de manière rationnelle et transparente les ressources minières et les revenus issus de l'exploitation de celles-ci, notamment à travers l'adhésion à l'initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives(ITIE) qui est l'un des outils les plus importants visant particulièrement la promotion d'une meilleure gouvernance notamment par un système plus responsable de la gestion des revenus des ressources naturelles –dans l'intérêt de tous les bénéficiaires (Gouvernement, Secteur privé et la population).

Ce présent projet qui vient d'être clôturé s'inscrit dans le cadre de la contribution à la mise en œuvre de l'initiative régionale (initiative des pays membres de la CIRGL, incluant notamment le protocole et la déclaration de Lusaka de 2010) sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles, une initiative qui consacre l'ITIE comme un des six outils auxquels le Burundi a souscrit. Il se range également dans le cadre des initiatives d'autres partenaires et institutions (comme l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique (OCDE), la Banque Mondiale, l'Union Européenne, etc) et dans l'esprit même de la loi Dodd Franc, etc. Et, ces initiatives influencent de plus en plus l'exploitation et la commercialisation des produits issus de l'exploitation des ressources naturelles.

Le projet est venu aussi au moment où le Burundi est dans le processus de mise en place des mécanismes visant l'amélioration de la gestion du secteur minier (révision du cadre légal, actions visant la traçabilité et la certification minière, la formalisation,…) et a déjà entrepris des actions en rapports avec l'ITIE et l'amélioration de la Gouvernance minière et partant l'amélioration de la vie humaine via le respect des droits humains.

A. Objectifs-impact/Résultats/ Produits

Objectif visé

Contribuer au renforcement des capacités des acteurs de l'exploitation minière (acteurs étatiques, exploitants miniers, société civile,..) sur le processus ITIE et l'implication au suivi de sa mise œuvre

Deux résultats principaux attendus au cours de ce projet ont été atteints.

A1. *I^er^ résultat attendu*: le processus ITIE, la situation de base de la gouvernance du secteur minier et ses défis au Burundi sont connus par les acteurs clés (autorités locales, société civile, public général)

Pour atteindre ce résultat qu'on s'est fixé pas mal de produits ont été utilisé.

A1.1 .Les outils de sensibilisation sur l'ITIE ont été produit,

- **500 livrets sur l'ITIE (avec une traduction de 300 livrets en langue nationale) ont été produits**

Partant de la documentation existante, un livret synthèse pour la sensibilisation en faveur de l'ITIE a été produit. Le document incluant les objectifs visés par l'ITIE, ses principes et critères, ses avantages ainsi que les rôles et le niveau d'implication des parties prenantes.

Le livret produit en Français a été traduit en Kirundi pour faciliter sa compréhension pour un grand nombre du public, particulièrement les artisans miniers et les populations riveraines des sites et zones minières. Ces livrets ont été distribués lors des ateliers de sensibilisations et formation. 500 livrets en langue française et 300 en langue nationale ont été données aux participants.

- **50 autocollants sur l'ITIE ont été produits**

Des autocollants au nombre de 50 portant de courts messages (en Kirundi et en Français) de sensibilisation sur l'ITIE ont été produits et affichés sur les places publiques et sur les bureaux de différents services publics.

- **un sketch audiovisuel sur l'ITIE a été produit**

Le sketch (d'environ 30 minutes) simulant une situation de non mise en œuvre de l'ITIE et celle mise en œuvre de l'ITIE et son impact au niveau local et national. a été produit par une troupe théâtrale pour servir de catalyseur pour la compréhension par le public du processus ITIE et de son importance vis-à-vis des exploitants miniers, du Gouvernement et de la population en général.

Il est en langue local et il est sur des supports audio visuels et a été diffusé à la radio et à la télévision pour permettre de toucher le reste du public qui n'a pas été touché par les activités de sensibilisation et de formation sur ITIE.

- **Un rapport d'étude sur l'état des lieux en matière de gestion financière, de transparence et de responsabilité dans le secteur minier a été produit et validé**.

Ce rapport contient une compréhension et une critique approfondies sur la situation existante en matière de la fiscalité, la transparence et la responsabilité en rapport avec l'activité minière ainsi que des recommandations allant dans le sens de l'amélioration du cadre légale et institutionnelle, de la communication publique pour plus de lumière sur l'intégralité de la chaîne de création de valeur, depuis l'octroi des concessions jusqu'à l'utilisation par l'État des recettes qui en résultent.Lors de l'atelier de validation de ce rapport, sur base des bonnes pratiques des autres pays; des recommandations approfondies ont été formulées. Et les participants ont validé l'étude.

A1.2. Un plaidoyer a été mené auprès des autorités et des partenaires en faveur du processus de lancement et de mise en œuvre de l'ITIE

Un document synthèse de plaidoyer contenant des recommandations issues de l'étude sur « l'état des lieux de gestion financière, la transparence, et la responsabilité en rapport avec le secteur minier » et des consultations locales et nationales, a été produit. Ce document servira de base de référence de plaidoyer auprès du Gouvernement et des partenaires.

A1**.3. Une campagne médiatique de sensibilisation et de plaidoyer sur l'ITIE a été organisée**.

Elle comprenait :

- La production et diffusion de spots audio sur ITIE
- La réalisation des émissions radio et télévisées sur ITIE
- Le montage et diffusion publireportage audio-visuel sur l'ITIE

Cette campagne visait une information et un débat public sur les sujets de la transparence et de la responsabilité dans la gestion des ressources issues de l'activité minière. Elle fait partie des outils de sensibilisation et de plaidoyer en vue de susciter l'intérêt du public en général et des acteurs de l'activité minière en particulier à contribuer pour la promotion de la transparence et de la responsabilité dans la gestion des ressources issue de l'exploitation minière. Elle a servi d'espace d'expression

publique et de discussions entre les acteurs clés sur les sujets de la transparence et de la responsabilité dans la gestion financière en rapport avec l'exploitation minière. Elle a permis d'informer le public sur l'état d'avancement du processus d'adhésion à l'ITIE au Burundi.

A2. *2ème résultat attendu*: Les acteurs clés de l'exploitation minière ont vu leurs capacités renforcées pour une implication effective dans le processus ITIE

A2.1. 280 acteurs locaux ont participé à des ateliers de sensibilisation et de consultation locale (de deux jours chacun) dans 7 communes cibles (Butihinda, Giteranyi, Ntega, Kirundo, Ngozi, Kabarore et Mabayi)

280 acteurs locaux ont été sensibilisés et formé sur la transparence et la responsabilité en rapport avec la gestion des recettes de l'activité minière. Des séances de discussions ont permis de dégager une compréhension sur les enjeux de la transparence et du rôle à jouer par les acteurs locaux pour améliorer les bénéfices réciproques. De même, à l'issue de ces ateliers, une synthèse des recommandations a été élaborée pour une rediscussion à l'échelle nationale.

Ces ateliers ont été organisés au niveau communal pour des communes à forte exploitation minière. Il s'agit ainsi de sept ateliers qui se sont déroulés dans les communes Butihinda et Giteranyi de la province de Muyinga, Mabayi de la province Cibitoke, Kabarore de la province de Kayanza, Kirundo et Ntega de la province de Kirundo et Ngozi de la Province de Ngozi.

Notons qu'à chaque atelier, un groupe de 5 personnes (dont deux représentants des exploitants miniers, un représentant de la société civile locale, un représentant des confessions religieuses à la base, un administratif à la base ou un élu communal) ont été choisi pour participer à un atelier national de formation et de consultation sociale.

A2.2. 75 participants (exploitants miniers, administratifs, autorités étatiques et société civile) ont participé à un atelier de formation et concertation nationale de 5 jours à Bujumbura

Une formation et un échange d'expérience sur la transparence financière et la responsabilité en rapport avec la gestion minière et sur l'outil ITIE a eu lieu au cours de cet atelier. La synthèse des recommandations issues des ateliers communaux a été restituée aux participants en vue d'en rediscuter et de dégager des recommandations finales. Les résultats d'une étude menée sur l'état des lieux de gestion financière, la transparence, et la responsabilité en rapport avec la gestion des recettes de l'activité minière ont été également restitués lors de cet atelier. Ces recommandations de l'étude qui a été validée à cette occasion ont été compilées avec les recommandations finales

des consultations locales et nationales pour servir de base de plaidoyer auprès des autorités habilitées. D'où le document synthèse de plaidoyer. Des consultants en provenance des Pays ayant déjà mis en oeuvre l'ITIE ont été invités à partager avec les participants l'expérience de leurs pays respectifs.

Les participants à cet atelier étaient les représentants des autorités ministérielles et des services impliqués dans la gestion de l'exploitation minière et des finances publiques, les représentants des Associations ou Coopératives minières, les représentants des administrations communales et provinciales, les représentants du secteur privé, les représentants des organisations de la société civile, des medias et des confessions religieuses.

Des documents (modules et autres supports didactiques) de formation ont été préalablement préparés par les différents consultants recrutés pour animer cet atelier.

Notons que les aspects de la formation portaient principalement sur les différents aspects de mise en œuvre de l'ITIE, les exigences et besoins logistiques et comptables des acteurs concernés par l'ITIE (exploitants miniers et services étatiques, …), le suivi de la chaine des valeurs et de la gestion des recettes miniers, l'expérience des autres pays dans la gestion des recettes minières et la mise en œuvre de l'ITIE,….

A2.3. 45 agents des coopératives minières ont participé à une formation de 5 jours sur la gestion logistique, comptable et financière en rapport avec la transparence dans l'exploitation minière

Les bénéficiaires de cette formation étaient des représentants des Associations et Coopératives minières, des représentants de la société civile, des administratifs à la base et des élus communaux. Cette formation a permis aux artisans miniers d'avoir de notions de base pour la gestion logistique, comptable et financière de leur activité. Elle leur a suscité également le besoin de mobilisation de moyens pour le renforcement du système de gestion logistique, comptable et financière.

Elle a permis aussi à l'administration à la base, aux élus communaux et aux acteurs de la société civile à renforcer leurs capacités en vue d'une meilleure implication dans le contrôle et le suivi de la transparence dans la gestion des recettes de l'exploitation minière.

A2.4. 60 représentants de 30 organisations de la société civile burundaise ont été formés sur l'ITIE et autres initiatives régionales et internationales sur la transparence et la traçabilité dans la chaine d'approvisionnement

Des organisations de la société civile les plus actives ont été formées en vue de leur implication au plaidoyer et au suivi du processus d'adhésion et de mise en œuvre de

l'ITIE. Elles ont eu une introduction sur le contexte général de l'exploitation minière au Burundi et dans la région. Il a été également le moment de comprendre les raisons d'être, les exigences et les avantages de l'ITIE, le rôle que peut jouer la société civile à sa mise en œuvre ainsi que les autres outils régionaux et internationaux en rapport avec la gouvernance minière (ex. outils de l'Initiative CIRGL).

A.3. Importance/ Niveau d'impact en termes de renforcement des capacités de l'OLUCOME et des organisations avec qui l'Observatoire a travaillé (OSC/ NGOs).

L'OLUCOME a renforcé davantage les capacités de son personnel et de ses membres à mieux conduire les actions du genre et à pérenniser les acquis enregistrés dans les activités de suivi de la gestion des ressources naturelles.

Un impact positif fait déjà écho également chez les bénéficiaires. Les personnes interviewées ont fait ce témoignage en précisant des retombées positives déjà enregistrés dans leurs localités respectives. Le premier impact tel qu'ils l'ont souligné est au niveau de leur comportement. Ils ont précisé qu'avant la formation, ils ne s'intéressaient pas à la manière dont le secteur minier était géré. Pour les administratifs à la base par exemple, ils ne savaient rien de ce qui se passait suite à l'absence de décentralisation du secteur et lorsqu'ils intervenaient, ils n'avaient pas de succès car ne sachant pas la réglementation du secteur et le rôle qui était le leur pour le suivi.

Il en est de même pour les représentants de la société civile de ces localités. Eux aussi ignoraient la loi en la matière et leur rôle de faire le plaidoyer pour la bonne gestion ne portait aucun fruit car non seulement ils ne savaient pas comment s'y prendre mais également n'y voyaient aucun intérêt. Les exploitants quant à eux ont indiqué qu'ils travaillaient dans un désordre exagéré ce qui occasionnait souvent des répercussions sur la gestion des revenus provenant de leur métier. Ils ont avoué n'avoir pas géré convenablement leurs revenus, bien distribué ces derniers de façon équitable entre eux, et payé les taxes y relatives.

Toutes ces mauvaises pratiques, ont-ils martelé, ont eu des conséquences car certains gaspillaient beaucoup et d'autres cachaient la production et ne déclaraient qu'une partie (ouvriers qui creusaient dans les mines) à cause des maigres salaires que les responsables des coopératives leur donnaient. Ils étaient aussi ignorants de la loi régissant le secteur de telle sorte qu'ils ont été surpris d'entendre le fardeau de mesures contraignantes auxquelles ils feraient face s'ils ne travaillent pas dans le strict respect de la nouvelle réglementation minière.

Toutefois, tous ces mauvais traits qui caractérisaient la situation d'avant le projet, nous ont-ils indiqué, tendent à disparaître dans leur pensée par le fait qu'ils se sont rendu compte qu'ils ne sont pas de nature à favoriser la mise en œuvre de l'initiative ITIE. La

plupart d'entre eux ont par ailleurs déjà commencé à sensibiliser les citoyens ressortissants des zones où les mines sont exploitées en général et les exploitants n'ayant pas pris part dans les différentes formations respectivement organisées dans le cadre du projet en particulier.

Pour le cas des administratifs, certains de ceux qui ont suivis les formations ont témoigné qu'ils ont déjà pris des mesures allant dans l'amélioration de la transparence en suspendant les activités des exploitants n'ayant pas encore les documents portant autorisation d'exploitation. Certes, leur témoignage est un signe précurseur de la volonté d'adhérer à l'ITIE car ils ont déjà constaté que c'est une initiative pouvant garantir par excellence la transparence dans la gestion du secteur. Toutes ces activités réalisées dans le cadre de ce projet telles que les ateliers de formations, les émissions et spots radiodiffusés ou télévisés, ont eu un impact très remarquable aussi sur l'ensemble des citoyens burundais. Comme l'ont indiqué les interviewées, la fraude des minerais vers les pays limitrophes a sensiblement réduit grâce à ces activités.

Autre chose très importante, c'est que le gouvernement du Burundi vient de décider d'entamer le processus d'adhésion à l'ITIE.

Les exploitants sont prêts à adhérer aux principes de la bonne gouvernance dans le secteur plus qu'avant.

Les collectivités locales comprennent mieux qu'avant et tolèrent les activités minières

Cet Impact se manifeste à travers les résultats ci-après :

- Les gens autour des mines comprennent mieux que le sous sol n'appartient pas à un groupe d'individus mais à l'Etat sur ce, doit être profité à tout le monde,
- Le sous sol est très utile pour l'économie du pays,
- ouverture d'esprit en général qui a conduit nécessairement à une culture démocratique(les administratifs, les exploitants et les acteurs de la société civile traitent la question relatif à la transparence dans le secteur minier ensemble),
- Résolution pacifique des conflits : les différents groupes peuvent mieux se contacter et discuter et trouver une solution,
- Les propriétaires fonciers acceptent la cohabitation avec les exploitants car ils comprennent mieux désormais que le sous sol ne leur appartient pas mais appartient à l'Etat,
- Les exploitants comprennent qu'ils doivent payer les taxes et redevances à l'Etat,
- Les trois groupes comprennent mieux que la fraude et la corruption ne conduisent pas au développement durable de leurs communes respectives en particulier et du pays en général,

- Les femmes et associations locales ont compris qu'elles doivent s'impliquer d'une façon significative pour qu'il ait une bonne gouvernance dans ce secteur,

B. Leçons apprises

- Le secteur minier du Burundi est déconsidéré par pas mal de la population
- Le concept ITIE était une thématique pratiquement nouvelle que ça soit dans les zones d'exploitation et chez les acteurs de la société civile
- Le secteur minier est ignoré du public
- Le secteur minier n'est pas bien organisé car il est caractérisé par beaucoup de mauvaises pratiques notamment l'absence de transparence, la corruption, la fraude
- Les exploitants miniers ignorent la loi surtout celle relative au payement de taxes corollaires à leur métier,
- La dénonciation de la corruption dans le secteur est très dangereuse (à cause d'une main invisible des hauts cadres qui font ce commerce)
- La population a soif de la transparence et de la bonne gouvernance dans ce secteur (l'adhésion à l'ITIE)
- Les bas salaires conduisent aussi à la fraude des minerais par les creuseurs
- Il y a un manque de la politique minière claire qui retrace bien la chaine des mines depuis l'exploitation jusqu'à la commercialisation de façon que les dividendes profitent à tous les intervenants (problème de comptoirs peu nombreux).
- Absence de décentralisation du secteur minier ce qui fragilise ou rend nul dans la plupart des cas les initiatives des administrateurs communaux.
- Ces activités de formation et de sensibilisation menées par l'OLUCOME sont relayées par les bénéficiaires à leurs pairs.

LA CAMPAGNE « D'OU AS-TU TIRE TA RICHESSE ? »

La campagne dénommée *« D'où as-tu tiré ta richesse ? »* est l'une des activités de grande ampleur réalisée depuis juillet 2014. Constatant que l'économie burundaise se dégradait du jour au lendemain, et que la population s'appauvrissait quotidiennement face au silence inquiétant de l'autorité, l'OLUCOME a lancé cette campagne pour crier au secours de l'économie et inciter l'autorité à réagir en faveur de l'économie nationale.

Cette campagne a été lancé lors de la conférence publique organisée par l'OLUCOME pour discuter avec la population sur les problèmes de la carence du charbon à cause des mesures contraignantes imposées aux commerçants du charbon par le Ministère

ayant en charge l'environnement. Une réunion qui a été perturbée par l'autorité municipale en utilisant certains éléments de la police nationale sans aucun motif légal. Or, la tenue de cette conférence était légale et régulière. Par après, le président de l'OLUCOME a décidé d'organiser des marches pacifiques seul en juillet et septembre 2014, et d'observer une grève de la faim, dans le cadre de la Campagne *« d'Où as-tu tiré ta richesse ? »*. Il a toujours été empêché de manifester.



Le Président de l'OLUCOME entrain de manifester



La police empêche le Président de l'OLUCOME de manifester

- Le 17/07/2014 : Article écrit et publié sur le site web de l'OLUCOME, intitulé ***« Chaque fois que je soulève une question sur la corruption, le pouvoir cherche des dossiers pour désorienter mon attention. »***

Voici ledit article en intégralité :

Après avoir annoncé qu'il se préparait à faire la marche pacifique (seul) et à observer une grève de la faim les mercredi 16 et jeudi 17 juillet 2014, Gabriel RUFYIRI, président de l'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) s'est vu encerclé par la police, chez lui, très tôt dans la matinée du premier jour de sa manifestation. Interrogé par la presse, la police a affirmé que cet acte était d'empêcher que des gens ne lui fassent du mal.

Gabriel RUFYIRI voulait poser ces gestes dans le cadre d'une nouvelle campagne « D'où as-tu tiré ta richesse » lancée par l'OLUCOME en juin 2014. Une campagne qui vise à dénoncer les détourneurs des fonds publics, les corrupteurs, les autorités qui s'enrichissent illicitement au moment où la population meurt de faim, etc. Encerclé par la police pendant des heures, il a été amené au parquet de la Mairie de Bujumbura, mais a refusé de répondre aux questions des magistrats, parce qu'il n'était pas accompagné par ses avocats. Dans l'après midi de mercredi 16 juillet 2014, Gabriel RUFYIRI, accompagné de quatre avocats, n'a pas présenté la liste de détourneurs des deniers publics comme le lui demandait le magistrat qui l'interrogeait. Car pour lui, « cela ne rentre pas dans les compétences de ce Parquet. » Il a été interrogé par le substitut du procureur en Mairie de Bujumbura, Emile NDUWAYO, et a quitté le Parquet à 18h30.

Ce qui est surprenant, très tôt le matin du mercredi 16 juillet 2004, il a envoyé une convocation au siège de l'OLUCOME, pour demander à Gabriel RUFYIRI de comparaître, avec comme motif : « Dossier Ernest MANIRUMVA. » Le président de l'OLUCOME déclare que « chaque fois qu'il soulève une question sur la corruption, le pouvoir cherche des dossiers pour désorienter son attention. » Mai, pour lui, « tôt ou tard, la vérité éclatera au grand jour ».

Jeudi 17 juillet 2014, il a comparu dans le bureau du procureur en Mairie de Bujumbura pour répondre à cette convocation.

Précisons aussi que c'est ce matin que le président de l'APRODH, Pierre Claver MBONIMPA, incarcéré à la prison centrale de MPIMBA pour avoir dénoncé des entraînements paramilitaires des jeunes Burundais en République Démocratique du Congo (RDC) et l'armement des jeunes « Imbonerakure » affiliés au parti au pouvoir, le CNDD-FDD a comparu lui aussi à la Cour d'Appel de Bujumbura. Ses avocats avaient interjeté appel après le refus du Tribunal de Grande Instance de Bujumbura de

libérer provisoirement le président de l'APRODH. La décision de la Cour d'Appel de Bujumbura est attendue dans 48 heures.

II.2. Axe Dénonciations et traitement des dossiers

L'axe dénonciation occupe une place importante parmi les activités de l'OLUCOME, en ce sens qu'il joue le rôle de « sensibilisation » et de «dissuasion » des corrompus et des corrupteurs pour l'intérêt de la nation. Suite aux activités de sensibilisation et d'information que l'OLUCOME exerce presque à travers tout le pays, la population est conscientisée sur les méfaits de la corruption et ses infractions connexes. Par conséquent, l'OLUCOME enregistre d'innombrables dénonciations provenant de toutes les provinces du pays, soit par le biais des groupes locaux de surveillance implantées dans toutes les communes du pays, soit par le biais des chefs d'antennes provinciaux, soit par d'autres en provenance de tous les secteurs de la vie nationale. Ceux qui veulent dénoncer de tels cas peuvent joindre l'observatoire en passants par ses représentants ci-haut cités, ou bien ils se présentent physiquement comme dénonciateurs auprès du siège, ou encore par téléphone vert (**+257 22 25 20 20**) ou par **e-mail : olucome2003@gmail.com**.

Suite à cette prise de conscience de la population sur les méfaits de la corruption, elle est devenue très responsable et, en conséquence, se confie beaucoup à l'OLUCOME en matière de dénonciations. Au cours de l'an 2014, l'OLUCOME a reçu beaucoup de gens qui venaient dénoncer des actes de corruption et de détournement des deniers publics, commises surtout au niveau des institutions publiques. Beaucoup parmi ces dossiers ont été traités par les services de l'OLUCOME.

II.3. Axe enquêtes et suivi

Dans son combat, l'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) a adopté une stratégie importante. Cette dernière consiste à enquêter sur les faits se rapportant à la corruption et aux malversations économiques et en informer la population. Cette méthode rentre dans le cadre de la bonne gouvernance. L'Observatoire l'utilise dans le processus de sensibilisation et de dissuasion par voie de dénonciation. Cette activité de dénonciation s'effectue après avoir fait une investigation plus approfondie et un entretien fouillé avec les concernés pour creuser davantage afin d'accoucher la vérité.

Au cours de l'année 2014, l'Observatoire a enregistré 1989 cas de corruption et a pu traiter 605 cas de différents secteurs de la vie nationale. Ces dossiers ont causé un préjudice financier à l'Etat de plus de 4 794 600 679 Fbu car certains dossiers

ne clarifient pas les montants détournés. Ces dossiers ont fait l'objet de beaucoup de sorties médiatiques. Ainsi, plusieurs conférences de presse sur différents dossiers de corruption ont été animées. Plusieurs documents de plaidoirie ont été produits, servant de supports lors de l'animation de ces conférences. Nous pouvons citer les mots liminaires, les communiqués et les points de presse, les correspondances envoyées aux autorités à tous les niveaux, ainsi que les lettres ouvertes.

Beaucoup d'activités ont été menées au niveau de cet axe. Des correspondances envoyées aux autorités, des communiqués de presse, une plainte contre le Président de la République pour violation de la Constitution, plaidoirie pour la libération de Pierre Claver MBONIMPA emprisonné injustement, etc. ont caractérisé cet axe.

- **Le 27/01/2014 : Communiqué de presse de la coordination de la campagne contre la vie chère au Burundi portant sur l'abandon silencieux des commerçants victimes de l'incendie du marché central de Bujumbura par le gouvernement du Burundi**

Dans ce communiqué, la Coordination de la Campagne contre la vie chère au Burundi a constaté qu'une année après l'incendie qui a ravagé les biens et les infrastructures du marché central de Bujumbura dans la matinée du dimanche 27 janvier 2013, des inquiétudes et indignations face à la situation actuelle des commerçants victimes et la perte énorme de recettes fiscales internes issues dudit ancien marché persistent encore.

La Coordination de la campagne a remercié en premier lieu certaines autorités, médias et le Gouvernement Rwandais qui ont intervenu en donnant leur assistance de secours aux biens des victimes même si il n'y avait pas beaucoup de marchandises sauvées. Elle a, toutefois, déploré l'attitude de certaines autorités qui ont éteint les téléphones au moment de l'incendie, ce qui était quasiment impossible de les joindre. Ils oublient, selon ladite coordination, leur mission de servir en permanence la population et surtout en cas de malheur à l'instar de cette incendie évoquée.

La Coordination de cette campagne a rappelé que faute d'outils d'intervention (extincteurs) en cas d'incendie, plusieurs d'autres marchés du pays ont été incendiés à savoir les marchés de GITEGA, NGOZI, KIRUNDO, KAMENGE, JABE, KAYANZA, …et que la plupart des commerçants victimes n'étaient pas assurés et n'avaient pas fait assurer leurs marchandises.

La coordination a demandé au Gouvernement de commanditer une autre enquête impartiale pour révéler les vrais auteurs de la dite incendie. De plus, la Coordination de la Campagne contre la vie chère au Burundi a recommandé au même Gouvernement de prendre des mesures nécessaires de prévention des risques dans les lieux publics, plus particulièrement dans les marchés. Mais aussi de sensibiliser les commerçants à se faire assurer et assurer leurs biens.

La Coordination de la Campagne contre la vie chère au Burundi a rappelé au Gouvernement qu'il doit tenir ses promesses. En effet, au lendemain de l'incendie, le Gouvernement du Burundi avait promis de construire un marché provisoire dans un délai ne dépassant pas trois mois et d'octroyer une aide de secours aux commerçants victimes pour les assister à reprendre progressivement leur activité commerciale. Cependant, c'est le 15 janvier 2015 qu'est prévu le début des activités au nouveau marché dit « COTEBU », soit près de 2 ans après l'incendie de l'ancien marché central.

La Coordination de la Campagne contre la vie chère a informé enfin la population burundaise qu'elle a décidé d'une part de donner un Prix à un média qui a alerté en premier le jour de l'incendie du marché et d'autre part d'évaluer tous les trois mois les recommandations déjà adressées au Gouvernement du Burundi.

Impact : Aucune réponse n'a été réservée à cette correspondance. Cependant, les travaux ont été accélérées et les stands ont été octroyés aux commerçants au nouveau marché provisoire dit COTEBU.

- **Le 19/02/2014 : Correspondance n°024 /SC- OLUCOME/02/2014 adressée à Son Excellence Monsieur le Président de la République du Burundi avec comme objet « *Retrait probable de l'OLUCOME au sein de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics* »**

Dans cette correspondance, l'OLUCOME a annoncé à Son Excellence Monsieur le Président de la République, qu'il risquait de se retirer de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

Les raisons de cette annonce étaient fondées et multiples. En effet, l'OLUCOME a d'ailleurs commencé à remercier le Chef de l'Etat qui avait placé sa confiance en lui, en l'intégrant au sein de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics pour donner son apport. Spécialement, l'OLUCOME a accepté d'en être membre pour jouer pleinement son rôle décrit dans ses missions. Et d'informer Son Excellence Monsieur le Président de la République que le Code des Marchés Publics du Burundi stipule que l'Autorité de Régulation des Marchés Publics doit être tripartite paritaire. C'est-à-dire qu'elle devrait être composée par 3 membres du secteur public, 3 du privé et 3 de la société civile. Or, aujourd'hui, elle est composée par 5 membres du secteur public, 3 du privé et 2 de la société civile. Ce qui explique que la voix de la société civile ne porte pas loin lors de la prise des décisions au sein de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

Cependant, l'OLUCOME a reconnu qu'il y a des fautes commises qui ne dépendent pas de cette Autorité. C'est par exemple le cas des marchés dits « secrets ». Ces derniers sont gérés à la Présidence de la République. Or, la loi n'est pas spécifique à

propos de la nature des marchés secrets, car elle ne les détermine pas. Et, dans le cadre des détournements présumés, les autorités s'en servent. Elles nomment « marché secret », tout dossier susceptible de détournement ou de corruption. A titre d'exemple, les marchés des vivres de la police et de l'armée ont failli être considérés comme des marchés secrets, arguant que les effectifs des éléments des forces de défense et de sécurité allaient être facilement connus. L'autre exemple est celui de l'octroi des permis de recherche, puis des concessions pour les exploitants miniers étrangers, ainsi que les licences d'exploitation dans le secteur des télécommunications. Il y a une entente directe entre ces opérateurs et les autorités sur fond de la corruption et des détournements des fonds. La preuve est celle où les exploitants de ressources minières versent des fonds sur le compte géré directement par la Présidence de la République via son Chef de cabinet civil sans aucune base légale.

Voici quelques noms des sociétés, les permis octroyés et les fonds versés, dans le tableau suivant, dressé par l'OLUCOME et qui figurait dans la correspondance que l'Observatoire a adressé au Chef de l'Etat :

Nom de la société	**Nombre de permis d'exploitation**	**Fonds versés en dollars américains**	**Equivalence en Fbu**
Rainbaw	1	400.000	640.000.000
AMMG	1	300.000	480.000.000
Flemish	4	1.200.000	1.920.000.000
Minergey	1	200.000	320.000.000
Surtream	1	200.000	320.000.000
Total	**8**	**2.300.000**	**3.680.000.000**

Constat de l'OLUCOME : Tous ces manquements montrent à suffisance que l'Autorité de Régulation des Marchés Publics ne travaille pas convenablement. Surtout qu'il y a des lignes où elle ne franchit pas. Cette Autorité ne remplit donc pas ses missions, pourtant autorisées par la loi n°1/01 du 4 février 2008 portant Code des Marchés Publics.

De l'avis de l'OLUCOME, l'Autorité de Régulation des Marchés Publics ne semble-t-elle pas être à la hauteur de ses missions. Il a cité beaucoup d'autres exemples pour étayer cette affirmation. L'Observatoire a cité quelques cas des dossiers irréguliers qui ont échappé à l'Autorité de Régulation des Marchés Publics sans rien faire. Le dossier ROMATEC concernant la viabilisation Nyabugete- Kizingwe. Le marché a été

attribué illégalement à ROMATEC par le Ministère ayant l'Urbanisme dans ses attributions. L'autre marché irrégulier qui est passé inaperçu, sans que l'Autorité de Régulation des Marchés Publics ne l'arrête est celui du peuplement du cheptel attribué par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage. Dans ce marché d'à peu près un milliard de francs burundais, on n'a pas respecté les termes de références dans l'achat des bovins. L'Autorité de Régulation des Marchés Publics n'a rien fait pour arrêter ce marché entaché d'irrégularités. Il y a également le dossier ASSYST pour l'informatisation du Ministère des Finances qui va emporter de grosses sommes d'argent dans l'irrégularité totale. Dans le budget de l'Etat 2013, il était prévu un milliard trois cent millions de francs burundais (1.300.000.000 Fbu) pour ce marché. Cependant, l'informatisation du Ministère des Finances va engloutir une somme de plus de dix milliards de francs burundais (plus de 10.000.000.000 Fbu) selon le contrat qui vient d'être signé par le Ministre des Finances et la société ASSYST. L'Autorité de Régulation des Marchés Publics n'a toujours rien dit. Or, comme l'article 14 le précise bien, elle peut faire l'auto saisine. L'OLUCOME ne voit pas ce qui lui manque pour le faire.

Dans cette correspondance, l'OLUCOME s'est posé aussi beaucoup de questions sur deux sociétés de télécommunication, VIETTEL BURUNDI et SG 2. VIETTEL a obtenu une licence d'exploitation pour seulement 10 millions de dollars. Cela s'est fait sous une entente directe et la société a eu beaucoup d'autres avantages. Or, ailleurs, au Rwanda par exemple, une telle licence s'obtiendrait pour une somme gravitant entre 50 et 60 millions de dollars après un avis d'appel d'offre international. De même, la société SG 2 a eu le privilège de collecter des fonds en provenance des appels internationaux entrants sans concurrence. Ce qui sert les intérêts des individus au détriment de l'intérêt général. Ce qui est intrigant, c'est que l'Autorité de régulation des Marchés Publics a brillé par un grand silence. L'OLUCOME pourra regagner cette Commission si et seulement si toutes ces recommandations sont tenues en considération, pour éviter d'endosser les responsabilités dont il n'est pas responsable.

Impact de cette correspondance : Il n'y a eu aucune réponse de la part de Son Excellence Monsieur le Président de la République à qui la correspondance a été adressée. Ainsi, l'OLUCOME s'est complètement retiré de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

- **Correspondance adressée à Son Excellence Madame la Ministre ayant le transport dans ses attributions et à Monsieur le Directeur Général de la REGIDESO**

L'OLUCOME a adressé une correspondance, respectivement à Madame la Ministre ayant le Transport dans ses attributions, et au Directeur Général de la REGIDESO. Le but était de dénoncer l'odeur de favoritisme et de corruption dans l'octroi du marché

de fabrication et vente des catadioptres à attacher sur les véhicules circulant sur le territoire burundais.

D'abord, l'OLUCOME a remercié le Ministère ayant les Transports dans ses attributions qui, le 17 février 2014, a pris la décision de suspendre temporairement la vente des catadioptres, à travers la correspondance n°720/CAB/0223/2014, souhaitant que cette mesure louable soit mise en application sans délais au profit de la légalité.

L'OLUCOME a remercié également la direction générale de la REGIDESO qui a reconnu l'erreur de vente des fibres de raccordement par ses agents, et qui, par ailleurs, a pris la mesure d'arrêter ces ventes illégales. L'OLUCOME s'est réjouit de cette mesure, car, le 15 janvier 2014, il avait dénoncé cette pratique injuste à l'égard des citoyens vivant au Burundi.

L'Observatoire a également déclaré au Directeur Général de la REGIDESO qu'il a reçu des plaintes de ses quelques clients qui avaient payé des frais relatifs aux services et au matériel exigés dans le raccordement de l'électricité y compris aussi des câbles électriques. Sur ce, il l'a également remerciée pour la mesure de remboursement de tous les frais des citoyens reçu illégalement par ses agents, à défaut d'honorer les services déjà payés.

Impact : Aucun commentaire de la part des destinataires de cette correspondance.

- **Le 06/05/2014 : Un article intitulé « *Alerte ! Pierre Claver MBONIMPA, président de l'APRODH est en prison !* » est publié sur le site web de l'OLUCOME, le www.olucome.bi**

- **Communiqué de presse de L'OLUCOME portant sur la violation du principe de l'unicité budgétaire.**

Dans ce communiqué, l'OLUCOME a dénoncé la taxe de sûreté sur les marchandises importées, de 1,15% de la valeur en douane de toutes les marchandises à destination de la République du Burundi, qui venait d'être instaurée. L'OLUCOME a constaté le flou dans la titraille de l'ordonnance n°540/200/ du 11/02/2014 portant sur la mise en place d'une taxe de sûreté où il est mentionné que cette taxe est liée :

- L'inspection non-intrusive des véhicules commerciaux et de leurs cargaisons sur le territoire de la République du Burundi ;
- La géo- localisation des véhicules commerciaux en transit sur les principaux axes routiers du territoire du Burundi.

Cependant, l'OLUCOME a remarqué que ces deux concepts énoncés ne sont expliqués nulle part dans l'ordonnance.

En outre, cet argent perçu est versé sur un compte ouvert dans les livres de la Banque de Crédit de Bujumbura (BCB) géré par le Ministre des Finances. Ce qui montre à suffisance que le principe de l'unicité des comptes publics n'est pas respecté.

L'OLUCOME ne comprenait donc pas pourquoi l'argent est viré sur d'autres comptes autres que le compte du trésor général alors que la loi budgétaire est très claire en la matière.

Ensuite, l'OLUCOME s'est toujours posé beaucoup de questions, spécialement sur le dossier SG 2. En effet, la société SG 2 a eu le privilège de collecter des fonds en provenance des appels internationaux entrants sans concurrence. Ce qui sert les intérêts des individus au détriment de l'intérêt général. Ces deux dossiers ont montré à suffisance que la gestion des fonds publics n'est pas du tout saine. Ce qui se répercute négativement sur la vie socioéconomique des citoyens. Par conséquent, l'OLUCOME a demandé au Gouvernement du Burundi de corriger ces dysfonctionnements dans le respect du principe de l'unicité des comptes de l'Etat.

Impact : Aucune réponse n'a été réservée à cette correspondance.

- **Le 22/05/2014 : Communiqué de presse n°09/OLUCOME/05/2014 : Pierre claver MBONIMPA, le père des opprimes burundais, croupit injustement en prison**

Dans ce communiqué, l'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) s'est dit très profondément attristé par l'emprisonnement très injuste d'un militant des droits de l'homme internationalement reconnu, Pierre Claver MBONIMPA, président de l'APRODH. Cet emprisonnement injuste est intervenu après trois auditions par la police judiciaire, à propos des allégations sur les probables entraînements paramilitaires des jeunes burundais sur le territoire congolais (RDC).

Parmi plusieurs preuves présentées par Pierre Claver MBONIMPA devant le substitut du Procureur en Mairie de Bujumbura, Salvator NDAYIZIGA alias NYAMIZI figuraient cinq (5) photos. Ce magistrat s'est borné sur une seule photo parmi celles-là pour l'accuser de troubles sécuritaire à l'intérieur et à l'extérieur du pays, au lieu de condenser toutes les photos et d'autres preuves.

Une telle injustice à l'endroit d'un membre de la société civile qui a tant fait pour le pays était insupportable. Activiste des droits humains et des prisonniers depuis près de 20 ans, Pierre Claver MBONIMPA est le père des opprimés et des victimes des injustices diverses. En témoignent certaines actions qu'il a déjà menées qui méritent d'être évoquées ici.

Le président de l'APRODH a plaidé notamment pour les militaires et policiers traités injustement, les employés, et les citoyens de toutes les catégories sociales en général. Il fournit même régulièrement des papiers et des cartouches aux tribunaux et aux parquets qui n'en ont pas pour le bon déroulement de leur travail. Il aide régulièrement au recyclage des magistrats, auxiliaires de la justice et les policiers (surtout les officiers de la Police Judiciaire) pour qu'ils puissent s'acquitter correctement de leurs tâches. Pierre Claver MBONIMPA a également aidé pour que certains auteurs des infractions diverses soient traduits en justice et punis conformément à la loi.

En outre, le président de l'APRODH n'a pas hésité, en 2006, à dénoncer les assassinats ignobles d'une trentaine de personnes, où le principal accusé était le commandant du Camp de MUKONI (province MUYINGA), le Colonel Vital BANGIRINAMA. Ces personnes ont été ligotées, tués et leurs corps jetés dans la rivière Ruvubu. Ce dossier était très sensible et impliquait un haut gradé de l'armée, de sorte que celui qui le dénonçait devrait craindre pour sa sécurité. En 2006 également, il a dénoncé l'assassinat des prisonniers enlevés des cachots de la commune KINAMA (en Mairie de Bujumbura). Et la justice a confirmé ces tueries. MBONIMPA a aussi sauvé les rebelles burundais de l'époque (parmi lesquels ceux qui sont actuellement au pouvoir au Burundi) qui étaient victimes de diverses injustices. Cependant, pour le remercier, ils l'emprisonnent injustement ! La liste des bienfaits de Pierre Claver MBONIMPA, président de l'APRODH n'est pas du tout exhaustive.

Impact : L'opinion tant nationale qu'internationale a compris l'importance de Pierre Claver MBONIMPA pour les citoyens et ont augmenté les pressions quitte à ce que ses bourreaux acceptent, malgré eux, de le relâcher.

- **Communiqué de presse de L'OLUCOME portant sur les nettes contradictions en rapport avec la construction du marché provisoire après l'incendie du marché central de Bujumbura le 27 janvier 2013.**

Le communiqué en question de L'OLUCOME souligne que l'Observatoire, comme d'autres partenaires, a observé avec regret et amertume la façon horrible dont le Marché Central de Bujumbura a pris feu le 27 janvier 2013. Ce feu a emporté les biens des commerçants qui, aujourd'hui, ne savent pas à quel saint se vouer. Car, après l'incendie, le Gouvernement avait promis la construction du Marché provisoire dans trois mois.

Or, l'argent pour la construction de ce marché a été collecté par le Gouvernement. Dans la semaine du 27 janvier 2014, lors de la triste célébration d'une année de l'incendie du marché central, au cours d'une émission sur la radio Bonesha FM « Inkuru y'Imvaho », animée par le journaliste Jean Nepo BIRONKWA, le porte-parole de la Deuxième Vice- Présidence de la République, Melchior SIMBARUHIJE a

affirmé que le Gouvernement avait déjà collecté un milliard quatre cent soixante- cinq millions huit cent sept mille cent soixante- six francs burundais (1. 465. 807.166 Fbu) au 2 septembre 2013. Au cours de la même semaine, il a répété la même chose lors de l'émission organisée par la Synergie des médias et animée par le journaliste de la Radio Publique Africaine (RPA), Serge NIBIZI, à la Maison de la Presse de Bujumbura. Etaient présents dans cette émission, entre autres, le président de l'OLUCOME, Gabriel RUFYIRI ; Rémy BARAMPAMA, député élu en Mairie de Bujumbura, Tatien SIBOMANA de l'UPRONA ; Saidi JUMA, Maire de la ville de Bujumbura ; Popon MUDUGU, député de l'UPRONA.

Cependant, l'OLUCOME a eu des données chiffrées en provenance de la Banque de la République du Burundi (BRB), montrant un écart remarquable entre le montant déjà récolté par le Gouvernement du Burundi et celui avancé par le porte- parole de la deuxième Vice- Présidence de la République. En effet, les données de la BRB montrent que l'argent récolté au 2 septembre 2013 équivaut à un milliard sept cent quatre vingt- neuf millions quatre cent sept mille cent soixante- six francs burundais (1.789.407.166 Fbu).

A cette somme s'ajoute l'argent donné par la Banque Africaine de Développement (BAD). Cette banque a donné 500 mille dollars américains répartis comme suit :

- 300 mille dollars pour la clôture du marché provisoire ;
- 195 mille dollars pour la lutte contre les catastrophes ;
- 5 mille dollars pour effectuer un audit des comptes du montant donné par la BAD.

L'OLUCOME a demandé au 2ème Vice- Président de la République de fournir des éclaircissements à l'opinion, sur les raisons de cet écart entre le montant déclaré par son porte- parole, et la somme réelle récoltée par le Gouvernement. Qu'a servi le reliquat de trois cent vingt- trois millions six cent mille francs burundais (323.600.000 Fbu) ?

Pire encore, l'OLUCOME est parvenu à voir une lettre où le Gouvernement du Burundi demandait un crédit à la Banque de Crédit de Bujumbura (BCB) d'un montant de quatre cent millions de francs burundais (400.000.000 Fbu), pour « finaliser les travaux de construction du marché de NGAGARA II sis sur le terrain communément appelé COTEBU ». Le Gouvernement compte rembourser cet argent en 24 mensualités. Mais, l'opinion doit savoir que ce sont les contribuables burundais qui vont payer cet argent.

Impact : Aucune suite n'a été réservée à notre correspondance.

- **Le 24/03/2014 : Communiqué de presse n°05/OLUCOME/03/2014 portant sur la mauvaise gestion du pays**

Dans ce communiqué de presse, l'OLUCOME rappelle, en premier lieu, que le Burundi est parmi les 10 premiers pays les plus pauvres du monde. Cependant, les dirigeants se comportent comme si il est l'un des pays les plus nantis de la planète. C'est à partir de ce constat très amer que l'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) est très préoccupé par la situation socioéconomique et politique qui prévaut dans le pays, et le comportement affiché par certains de nos dirigeants.

Le communiqué poursuit : « *Nos leaders politiques, quand ils accèdent aux affaires publiques oublient que dans le pays il existe des pauvres. Ce qu'ils font, c'est d'abord de dilapider la richesse nationale, et ensuite, de prendre des mesures pour protéger leurs intérêts propres, au détriment de l'intérêt général.* »

L'OLUCOME a défini les caractéristiques d'un bon leader, à travers la citation de l'auteur américain Steven Sample : *« Un vrai leader est une personne qui ne recule pas devant un problème, mais qui l'affronte de face. »* Or, pour le cas que nous venons d'évoquer, les autorités cherchent des raccourcis qui produisent, à la longue, des effets boomrang.

<u>Impact</u> : Aucune réponse n'a été donnée à ce communiqué.

- **Le 30 /04/ 2014 : Communiqué de presse de l'OLUCOME n^0 08/04/2014 portant sur la vente illicite du jet présidentiel, le FALCON 50 en 2006 : comment le président de la République se déplace-t-il actuellement ?**

Dans ce communiqué, l'OLUCOME a rappelé qu'en 2006, l'avion présidentiel, le Falcon 50 a été illégalement vendu. L'OLUCOME et les autres partenaires nationaux et internationaux ont crié et exigé la lumière sur cette vente qui suscitait d'innombrables interrogations et inquiétudes.

Fatigué par les cris des citoyens qui exigeaient une lumière sur la vente de cet avion du pays, le Gouvernement burundais a autorisé un audit international, effectué par « decision/analysis partners » dont le rapport est sorti le 8 mai 2007. Ce dernier a confirmé que l'avion présidentiel a été vendu illégalement. Cette vente a causé un manque à gagner de 5 milliards de francs burundais à l'Etat. L'Assemblée Nationale a, par après, mis en place une commission parlementaire qui a mené une enquête supplémentaire. Le rapport de juillet 2008 de cette commission parlementaire n'a pas, jusqu'à ce jour, été présenté en plénière. Quelques semaines après, le Procureur Général de la République de l'époque, Elysée NDAYE, a tenu une conférence de presse pour informer l'opinion qu'il a demandé ledit rapport. Jusqu'à ce jour, nous ne

savons pas ce qu'il en a fait, car, le Ministère Public n'a pas informé l'opinion qui attend toujours la vérité sur la vente illicite du Falcon 50.

Consécutivement, l'OLUCOME a toujours dit que l'institution du Chef de l'Etat n'est pas moindre dans ce pays. Car, alors que l'avion présidentiel est déjà vendu, depuis 2006, dans le budget général de l'Etat figure toujours la sous- rubrique « Entretien et réparation de l'avion du Gouvernement » alimenté chaque année de montants variables. En tout, un montant de 3.468.422.304 Fbu a été affecté de 2006 à 2014 alors qu'il n'y a pas d'avion. Cette sous-rubrique est l'un des éléments composant la rubrique « Budget de la présidence de la République ». Le tableau ci-après indique, année par année, les montants affectés à cette sous-rubrique :

Année	**Montant en Fbu**
2006	498.332.704
2007	200.000.000
2008	200.000.000
2009	1.200.000.000
2010	309.022.400
2011	287.022.400
2012	287.022.400
2013	287.022.400
2014	200.000.000
TOTAL	**3.468.422.304**

Trois milliards quatre cent soixante huit millions, quatre cent vingt-deux mille trois cent quatre francs burundais.

De toute façon, après la vente illicite du Falcon 50, les Burundais se posent la question de savoir comment le Président de la République se déplace pour le moment. L'OLUCOME a eu des informations de sources concordantes, selon lesquelles un avion serait octroyé par un Sud-Africain d'origine nigériane du nom d'OBI. Cet avion déplacerait le Président Pierre NKURUNZIZA lorsqu'il se rend à l'étranger. L'OLUCOME ne confirme pas ces informations. Mais ce qui est sûr, c'est que le Président de la République se déplace avec un avion.

Devant cette situation, l'OLUCOME s'est posé plusieurs questions :

1°. Pourquoi le rapport d'enquête parlementaire sur la vente illicite du Falcon 50 n'a pas été adopté par l'Assemblée Nationale ?

2°. Pourquoi le Procureur Général de la République de l'époque, Elysée NDAYE, s'est-t-il précipité lors d'une conférence de presse pour dire qu'il prend en mains ce dossier, mais a conservé le rapport de la Commission parlementaire dans ses tiroirs, il y a six ans ?

3°. Pourquoi, après ces six ans, le Gouvernement, le Ministère Public, le Parlement n'ont rien dit sur cette affaire ? Ont-ils constaté que le rapport d'audit international et le rapport de la commission parlementaire qui ont coûté beaucoup de moyens financiers à l'Etat n'ont aucune importance ?

4°. Après la vente illicite du Falcon 50, près de trois milliards cinq cent millions Fbu ont été affectés à la sous-rubrique « Entretien et réparation de l'avion du Gouvernement ». C'est quel avion ? Qui déplace-t-il ?

5°. Quand le Président de la République se rend à l'étranger, tous ceux qui sont à l'aéroport voient un avion qui vient pour le déplacer, à cet effet. Cet avion, est-il loué ? A-t-il été acheté ou s'agit-il d'un don ?

A la fin, le communiqué en question a précisé que l'opinion nationale, internationale et l'OLUCOME ont besoin des réponses claires de la part des autorités concernées, à toutes ces questions.

<u>Impact</u> : Aucune réponse n'a été réservée à ce communiqué

- **Correspondance à Monsieur le Maire de la Ville de Bujumbura. L'objet était : « *Organisation d'une marche pacifique dans le cadre de la commémoration du 5ème anniversaire de l'assassinat d'Ernest MANIRUMVA.* »**

Pour commémorer le 5ème anniversaire de l'assassinat d'Ernest MANIRUMVA, et dans le but de demander l'éradication à jamais de l'impunité au Burundi, l'OLUCOME avait décidé d'organiser une marche pacifique en Mairie de Bujumbura. Celle-ci allait se dérouler le mercredi 09 avril 2014. Ainsi, l'Observatoire a adressé une correspondance à Monsieur le Maire de la ville pour lui en informer, conformément à la loi.

D'ailleurs, l'OLUCOME avait montré comment cette marche s'inscrit dans le strict respect de la loi, spécialement la loi n°1/28 du 05 décembre 2013 portant règlementation des manifestations sur la voie publique et réunions publiques. La section 2, « de l'encadrement des réunions et manifestations publiques », spécialement en son article 13 stipule que « chaque réunion ou manifestation publique doit être organisée ou encadrée jusqu'à sa fin sous la responsabilité d'un bureau composé de trois personnes au moins avec un président. » Ainsi, l'OLUCOME s'est conformé à cette exigence légale : « Compte tenue de l'article précité, nous aimerions vous informer que le bureau pour la marche du 09 avril 2014 est composé comme suit » :

1. Gabriel RUFYIRI, président du bureau

2. Judith NDAGIJIMANA, secrétaire

3. Juvénal NGENDAKUMANA, membre

L'itinéraire avait même été décrit sans ambiguïté : « *nous suivrons l'itinéraire suivant : Siège de l'APRODH (7h30)- Cimetière de Mpanda (pour le dépôt d'une gerbe de fleurs)- Jardin Public- Cour Suprême. Les activités se dérouleront de 7h30 à 12h00, heure de Bujumbura. Environs 100 personnes prendront part à cette marche.* » Dans cette correspondance également, l'OLUCOME a demandé à Monsieur le Maire de la ville, de mettre à la disposition des membres qui participeront à cette marche, des éléments de sécurité, pour leur protection.

Impact : Le Maire de la ville de Bujumbura a adressé une correspondance à l'OLUCOME pour refuser, sans aucun motif valable argumenté, cette marche pacifique. L'OLUCOME a, par la suite, adressé une correspondance au Ministre de l'Intérieur pour faire recours contre cette décision injuste du Maire de la ville, mais il n'y a pas eu aussi de réponse satisfaisante. Par conséquent, la marche pacifique n'a pas eu lieu.

- **Le 08/04/2014 : Communiqué de presse de L'OLUCOME n^0 07 portant sur la suspension de la marche pacifique du 09 avril 2014**

Dans le cadre de la commémoration du cinquième anniversaire de l'assassinat de l'ancien Vice-président de l'OLUCOME, Monsieur Ernest MANIRUMVA, sauvagement assassiné dans la nuit du 8 au 9 avril 2009, l'Observatoire avait décidé d'organiser une marche pacifique qui allait avoir lieu mercredi le 09 avril 2014. Cependant, le Maire de la ville l'a interdite. Suite à cette décision injuste et sans fondement légal du Maire de la Ville de Bujumbura, l'OLUCOME a annoncé ce qui suit :

1. L'OLUCOME suspend la marche du 09 avril 2014 en attendant la décision du Ministre de l'Intérieur ;
2. L'OLUCOME vient d'adresser au Ministre de l'Intérieur un recours contre la décision injuste et sans fondement légal du Maire de la Ville de Bujumbura ;
3. L'OLUCOME et les membres de la Campagne Justice pour Ernest MANIRUMVA organisent un recueillement sur la tombe d'Ernest MANIRUMVA ce mercredi 09 avril 2014 à 8h ;
4. L'OLUCOME communique à l'opinion nationale et internationale qu'il est au courant d'un montage grossier qui serait en préparation concernant l'affaire Ernest MANIRUMVA pour impliquer certaines personnes dont le Président de l'Observatoire dans le but d'anéantir les actions de l'OLUCOME dont le suivi de cette affaire. Pour rappel, ce n'est pas la première fois qu'ils préparent des montages à l'encontre des dirigeants de l'OLUCOME ;

5. Enfin, contrairement à ce que pensent ses ennemis, l'OLUCOME n'acceptera jamais qu'une poignée de gens continuent à piétiner les droits de la majorité des citoyens. La vérité vaincra.

Impact : La marche pacifique n'a pas eu lieu, car elle a été interdite par le Maire de la ville de Bujumbura, en violation fragrante de la Constitution et d'autres lois en la matière. Cependant, le recueillement sur la tombe d'Ernest Manirumva s'est passé le 9 avril 2014. Voici une photo y relative.



Le Président et le Secrétaire Général adjoint de l'OLUCOME déposent une gerbe de fleurs sur la tombe d'Ernest Manirumva

- **Correspondance adressée à A Monsieur le Maire de la Ville de Bujumbura avec pour objet : « *Organisation d'un multiplex public sur cinq médias.* »**

Dans le cadre de la commémoration du 5ème anniversaire de l'assassinat d'Ernest MANIRUMVA, et dans le but de demander l'éradication à jamais de l'impunité au Burundi, l'OLUCOME a organisé un multiplex public sur cinq médias qui sont : Les Radios ISANGANIRO, RPA, BONESHA, Radio nationale et Radio télévision Renaissance. Ainsi, l'Observatoire en a informé le Maire de la ville de Bujumbura comme le stipule la loi.

Impact : Le Maire de la ville de Bujumbura a adressé une correspondance à l'OLUCOME pour refuser, sans aucun motif valable argumenté, l'animation de ce multiplex public. Cependant, les directeurs de ces médias ci-haut cités constatant que le Maire de la ville abuse de son pouvoir sur les organes de presse sur lesquels il n'exerce aucune autorité au regard de la loi, ont refusé de se soumettre à sa décision injuste et illégale. Le multiplex public a eu lieu.

- **Le 24/06/2014 : Publication, sur le site web de l'OLUCOME (www.olucome.bi), d'un article intitulé « *Le procès Ernest MANIRUMVA prévu encore ce mercredi 25 juin 2014* »**

Voici le contenu intégral dudit article : A la Cour suprême, il se déroulera le procès RPC 2918 pour le procès Ernest MANIRUMVA en date du 25 juin 2014. Pour rappel, l'OLUCOME, la famille MANIRUMVA, les organisations de la société civile, les citoyens le qualifient de politique. Car, certaines pistes n'ont pas été explorées, et différentes autorités de la police et des services de renseignements n'ont pas été auditionnées comme l'avaient proposé la 3ème commission d'enquête sur l'assassinat d'Ernest MANIRUMVA. En outre, la police américaine, le FBI avait proposé qu'il y ait des tests ADN pour ces mêmes officiers, mais la justice a, jusqu'à ce jour, refusé de le faire.

Impact : ***Le procès Ernest MANIRUMVA n'a pas eu lieu pour la troisième fois en cassation***

- **Le 25/06/2014 : Publication, sur le site web de l'OLUCOME (www.olucome.bi), d'un article intitulé « *Le procès Ernest MANIRUMVA n'a pas eu lieu pour la troisième fois en cassation* »**

Le contenu complet de cet article est le suivant : Alors qu'il était prévu l'audience publique à la Cour suprême, chambre de cassation, pour le procès Ernest MANIRUMVA enregistré sous le numéro RPC 2918 ce 25 juin 2014 à 9 heures du matin, celui-ci n'a pas eu lieu. Plusieurs facteurs sont à l'origine du report de ce procès pour le 4 septembre 2014, comme l'a expliqué Maître Prosper NIYOYANKANA, l'un des avocats de l'OLUCOME et des ayants droits de feu Ernest MANIRUMVA.

Pour cet avocat (le seul qui s'est présenté aujourd'hui), le procès a été programmé alors qu'il n'était pas encore prêt au niveau du greffe. Ce qui n'est pas surprenant, car pour ce dossier, c'est devenu une habitude, explique Maître NIYOYANKANA. Ledit avocat fait savoir que ce dossier n'est pas en l'état à cause des faits extérieurs à la justice qui l'influencent.

D'après Maître Prosper NIYOYANKANA, le procès d'aujourd'hui ne devrait pas avoir lieu, car les avocats de l'OLUCOME et des ayants droits de feux MANIRUMVA demandent que soit constitué un seul dossier de tous ceux qui sont impliqués dans ce dossier. Or, selon lui, le principal accusé, Hilaire NDAYIZAMBA n'a pas encore été signifié de son jugement de grande instance. Il n'a donc pas encore interjeté appel à la cour suprême. De même, d'autres jugements rendus, pour les personnes accusés dans ce dossier avec NDAYIZAMBA, ne sont pas encore déposés à la cour suprême.

Maître NIYOYANKANA ne croit pas que même le 4 septembre le dossier sera déjà apprêté par la justice.

Pour rappel, l'OLUCOME, la famille MANIRUMVA, les organisations de la société civile, les citoyens qualifient ce procès de politique. Car, certaines pistes n'ont pas été explorées par la justice, et différentes autorités de la police et des services de renseignements n'ont pas été auditionnées comme l'avaient proposé la 3ème commission d'enquête sur l'assassinat d'Ernest MANIRUMVA. En outre, la police américaine, le FBI avait proposé qu'il y ait des tests ADN pour ces mêmes officiers, mais la justice a, jusqu'à ce jour, refusé de le faire. Ce n'est donc qu'un dénie de justice !

- **Correspondance à Son Excellence Monsieur le Chef de cabinet civil du Président de la République du Burundi, avec pour objet « *Non respect des procédures légales dans l'achat du matériel de la Présidence de la République* »**

Dans cette correspondance, l'OLUCOME atteste sa grande consternation sur les démarches entreprises par la Présidence de la République pour l'achat du matériel pour les véhicules de l'escorte présidentiel d'une valeur de 21.333 dollars américains (environ 34.000.000 Fbu) sans passer par la concurrence officielle à travers les marchés publics. Or, si la valeur d'un matériel dépasse 5 millions de francs burundais, il doit y avoir de la concurrence.

S'adressant à Son Excellence Monsieur le Chef de cabinet civil du Président de la République du Burundi, l'OLUCOME affirme avoir constaté ces manœuvres illégales à travers ses lettres respectives, n°100/CAB/1116/2014 et n°100/CAB/1117/2014 envoyé au Ministre des Finances. Dans la première, « vous lui demandiez de débloquer huit mille neuf cent vingt-cinq dollars américains (8 925 USD) pour l'achat de 5 gommes dures de blindage à Dubai, destinées à être incorporées dans les roues du véhicule blindé présidentiel. » Dans la deuxième lettre, « vous demandiez au Ministre des Finances d'acheter, à Dubai, 16 pneus pour les véhicules Mercedes servant d'escorte présidentielle. » Ces pneus ont une valeur totale de douze mille quatre cent

huit dollars américains (12 408 USD). En tout, vous demandiez au Ministre de débloquer 21 333 dollars américains, soit environ 34 millions de francs burundais.

Donc, l'OLUCOME ne comprenait pas pourquoi « vous demandez au Ministre des Finances de débloquer l'argent pour l'achat de ce matériel alors que la présidence a un budget propre à lui, offert chaque mois à titre de tranche mensuelle. » L'OLUCOME lui a demandé purement et simplement d'annuler ces achats afin de se conformer à la loi en vigueur réglementant les Marchés publics au Burundi.

Impact : Aucune réponse n'a été donnée.

- Le 15/05/2014 : La Coordination de la Campagne contre la Vie Chère au Burundi regroupant 477 Organisations et Confédérations, à la tête de laquelle se trouve l'OLUCOME adresse une correspondance à Son Excellence Monsieur le Deuxième Vice- Président de la République du Burundi dont l'objet est : « *Sonnette d'alarme par rapport à une famine qui guette la population suite à la flambée des prix* »

Suite aux clauses issues d'une réunion des Confédérations et Organisations membres de la Campagne contre la vie chère au Burundi tenue en date du 14 mai 2014, ces dernières ont présenté leurs inquiétudes relatives à la situation alarmante par rapport à une famine à venir suite à la flambée exponentielle des prix de divers produits, spécialement ceux de première nécessité.

Elles ont étayé leurs inquiétudes en soulignant que les produits qui connaissent aujourd'hui une hausse exagérée se répartissent dans deux catégories : les produits de consommation de première nécessité comme le haricot (local et importé), le riz (produit localement et importé), la pomme de terre, les oignons rouges, ainsi que les matériaux de construction comme le ciment. Dans certains endroits, ces produits se raréfient même.

Ces organisations ont d'ailleurs dressé le tableau qui donne une idée globale sur l'augmentation exagérée des prix de ces quatre produits de consommation de première nécessité :

Hausse de prix de certaines denrées pour la période : AVRIL -DEBUT MAI 2014

1. **Haricot :**

	Ancien Prix/kg	Actuel Prix/kg	Augmentation/kg (en Fbu)	Pourcentage représentant l'augmentation

Bujumbura-Mairie	1600	1800	200	12.5
Cibitoke	900	950	50	5.5
Gitega	1400	1500	100	7.14
Kayanza	1100	1400	300	27.2
Ngozi	1200	1500	300	25

2. Pomme de terre :

Province	Ancien Prix/kg	Actuel Prix/kg	Augmentation
Bujumbura-Mairie	650	750	100
Cibitoke	600	700	100
Kayanza	450	550	100
	700	800	100

3. Riz :

Province	Ancien Prix/kg	Actuel Prix/kg	Augmentation
Karusi	1100	1300	200
Gitega	1300	1400	100
	1400	1500	100

4. Oignon rouge

Province	Ancien Prix/kg	Actuel Prix/kg	Augmentation
Kayanza	1200	1500	300
Cibitoke	1200	1400	200
Gitega	1200	1300	100
Ngozi	1300	1800	500

A ces quatre produits de consommation s'ajoute le ciment dont le prix d'un sac de 50 kg vient de varier de 24.500 Fbu à 28.500 Fbu (un ajout de 4.000 Fbu, soit 16.3%). Pire, ce produit devient de plus en plus rare.

Ces Confédérations et Organisations membres de la Campagne contre la vie chère au Burundi ont essayé de déceler les causes directes et indirectes de cette situation. Ainsi,

les coupures incessantes du courant électrique empêchent le déroulement normal des activités de développement économiques, les taxes supplémentaires imposées sur les produits, les infrastructures routières abîmées exigeant le contour des camions qui augmentent le coût du transport et partant celui des produits, la limitation des tonnages et du volume des marchandises, l'oisiveté de la population active qui s'occupe plus des activités politiques que celles du développement économique, la sécheresse (conditions climatiques défavorables à la bonne production vivrière et aux récoltes), etc. en sont les quelques causes.

Après avoir énuméré ces quelques causes, les Confédérations et Organisations membres de la Campagne contre la vie chère au Burundi ont réfléchi sur les actions urgentes qui doivent être menées. C'est notamment la subvention en carburant, par l'Etat du Burundi, des centrales hydroélectriques de la REGIDESO pour fournir l'électricité nécessaire aux citoyens qui vaquent jour et nuit aux activités économiques et de développement, afin d'augmenter le rendement et la production. Elles ont pensé aussi à la mesure de détaxation de certains produits comme l'a fait le Chef de l'Etat en 2011 après des demandes incessantes des Confédérations et Organisations de la Campagne contre la vie chère au Burundi. En outre, les Confédérations et Organisations membres de la Campagne contre la vie chère au Burundi demandent la suppression de certaines taxes, comme celle dénommée « taxe de sûreté ». Ces Confédérations et organisations demandent aussi à l'Etat de décourager certains citoyens oisifs alors qu'ils sont actifs, afin qu'ils s'attèlent aux activités de développement économique génératrices de revenus, au lieu d'être distraits par des acteurs politiques qui ne visent que leurs intérêts isolés. Il y a lieu également que le ministère ayant l'Agriculture dans ses attributions commence à introduire des cultures qui résistent à la sécheresse.

<u>Impact</u> : Aucune réponse n'a été réservée à cette correspondance

- **Le 25/03/2014 : Correspondance n°44/SC-OLUCOME/03/2014 à l'attention de Monsieur le Maire de la Ville de Bujumbura pour lui remercier des mesures illégales qu'il avait suspendues.**

A travers cette correspondance, l'OLUCOME a remercié Monsieur le Maire de la ville de Bujumbura et d'autres autorités qui, ces temps-là prenaient des mesures pour la suspension des décisions illégales, notamment le Ministre de l'Intérieur et le Directeur Général de l'Urbanisme.

L'OLUCOME a cité notamment, la décision qui venait d'être prise par le Maire de la ville de Bujumbura lundi le 24 mars 2014, annulant la Convention d'attribution de la rue Kanzigiri, Avenue Uvira (en face du Port de Bujumbura), pour y ériger des

constructions privées. L'OLUCOME avait dénoncé l'attribution illégale de cette infrastructure routière dimanche le 23 mars 2014.

L'autre décision prise évoquée par l'OLUCOME est celle qu'il avait dénoncé en date du 7 février 2014. Il avait évoqué l'odeur de favoritisme et de corruption dans l'octroi du marché de fabrication et vente des catadioptres à attacher sur les véhicules circulant sur le territoire burundais. L'OLUCOME a vivement remercié le Ministère ayant les Transports dans ses attributions qui, en date du 17 février 2014, a pris la décision de suspendre temporairement la vente des catadioptres, à travers la correspondance N° Réf. 720/CAB/0223/2014. L'OLUCOME a également remercié la direction générale de la REGIDESO qui a reconnu l'erreur de vente des fibres de raccordement de l'électricité par ses agents. Elle a, par ailleurs, pris la mesure d'arrêter ces ventes illégales.

Pour terminer, l'OLUCOME a demandé aux autorités publiques de toujours vérifier minutieusement si les propositions techniques leurs envoyées par leurs agents techniques sont correctes. L'objectif étant de diminuer ou éradiquer de tels dysfonctionnements.

- **Correspondance conjointe adressée à Monsieur le Maire de la Ville de Bujumbura et à Monsieur le Directeur Général de l'Urbanisme avec comme objet : « *Demande de faire respecter l'infrastructure publique.* »**

Constatant une violation fragrante et un non respect des infrastructures publiques dans le but de service des intérêts individuels au profit de la chose publique, l'OLUCOME a adressé une correspondance aux Messieurs le Maire de la ville de Bujumbura et le Directeur Général de l'urbanisme. Il s'agissait précisément de régler définitivement la question des constructions privées qui sont en train d'être érigées sur la rue Kanzigiri, Avenue Uvira (en face du Port de Bujumbura).

Cette correspondance a fait suite à celle que l'OLUCOME avait, en date du 26 mars 2014, adressé au Maire de la Ville de Bujumbura pour lui remercier de la décision qu'il venait de prendre le lundi 24 mars 2014, annulant la Convention d'attribution d'une partie de la rue Kanzigiri, Avenue Uvira (en face du Port de Bujumbura), pour y ériger des constructions privées.

Cependant, l'OLUCOME a constaté que sur cette rue Kanzigiri, qui est sur le prolongement du port de Bujumbura, où il y a également un poteau électrique haute tension, trois constructions sont en train d'y être érigées. Or, c'est une rue très bien identifiée, avec des pancartes indicatives.

L'OLUCOME a donc demandé avec insistance aux autorités concernées de protéger cette infrastructure publique, dans l'objectif de gérer la chose publique de manière saine, conformément à l'article 69 de la Constitution du Burundi.

<u>Impact</u> : Aucune réponse n'a été réservée à cette correspondance

- **Correspondance adressée à Son Excellence Monsieur le Ministre des Finances et de la Planification du Développement Economique. Objet : *Dénonciation d'une mauvaise gestion des fonds publics à la Cour des Comptes***

Ladite correspondance a fait suite aux informations vérifiées portant sur la mauvaise gestion frauduleuse à la Cour des Comptes, par ses dirigeants au haut niveau, notamment son président, Monsieur Elysée NDAYE. Ainsi, l'Observatoire a décidé d'envoyer une correspondance au Ministre des Finances et de la planification du Développement Economique pour mettre fin à cet état de fait.

Dans ladite correspondance, l'OLUCOME a montré que dans le budget général de l'Etat, il est prévu une rubrique destinée à la Cour des Comptes, dénommée « Audit des Ministères ». L'argent qui est affecté à cette rubrique est très mal géré par la direction de la Cour des Comptes. Un fait est sans équivoque : l'audit effectué au ministère de la Défense Nationale et des anciens combattants a englouti une somme de douze millions trois cent cinquante huit mille cinq cent francs burundais (12.358.500 Fbu) versé au compte de la Cour des Comptes, n°1101/001.22 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB), et certaines dépenses sont inadmissibles. De cette somme, 8 585 500 Fbu sont prévus pour la mission en Mairie de Bujumbura, et 3 773 000 Fbu pour l'intérieur du pays. Cela transparaît dans la note n°69/2014 au directeur de la comptabilité publique du trésor, signé par Elysée NDAYE. Cette activité a duré 10 jours en Mairie de Bujumbura et les coûts ont été répartis comme suit :

Type de coût	**Coût unitaire par jour**	**Nombre de jours**	**Unité (quantité, litre)**	**Coût total**
Location véhicule	70 000	10	3	2 100 000
Carburant	2 300	10	20 x 3	1 380 000
Intéressement	25 000	10	15	3 750 000
Supervision	25 000	5	3	375 000
Communication	10 000	10	4 x 5	200 000
Imprévu	-	-	-	780 500
Total coûts	-	-	-	**8 585 500**

Voici aussi le tableau des coûts pour une mission de trois jours à l'intérieur du pays :

Type de coût	**Coût unitaire par jour**	**Nombre de jours**	**Unité (quantité, litre)**	**Coût total**
Location véhicule	70 000	3	3	420 000
Carburant	2 300	3	50 x 3	1 035 000
Frais de séjour	35 000	3	15	1 575 000
Supervision	35 000	2	4	280 000
Communication	10 000	3	3 x 4	120 000
Imprévu	-	-	-	343 000
Total coûts	-	-	-	**3 773 000**

Précisément, pour la mission en Mairie de Bujumbura, la Cour des comptes a loué trois véhicules à raison de 70 mille francs burundais par jour, soit 2 100 000 Fbu, pour une période de 10 jours. Et pour la mission à l'intérieur du pays, les mêmes véhicules ont été loués à 70 mille francs burundais par jour, soit 420 000 Fbu pour 3 jours. Les investigations faites par l'OLUCOME indiquent que parmi ces véhicules loués par la Cour des comptes figure celui immatriculé D5115A appartenant à Monsieur Elysée NDAYE, président de ladite Cour.

L'OLUCOME a rappelé que le président de la Cour des Comptes a déjà fait une habitude de s'attribuer des marchés, notamment la location de son propre véhicule lors des activités d'audit de certaines communes de la province Cibitoke, sur le financement de la CTB. Face aux inquiétudes de l'OLUCOME, Elysée NDAYE a estimé que c'est chose normale. Or, nuls n'ignorent que pour s'engager au commerce, toute personne doit avoir un numéro d'identification fiscale (NIF). Si donc le président de la Cour des Comptes souhaite se lancer dans les activités commerciales, qu'il le fasse formellement.

En outre, le président de la Cour des comptes a ordonné l'attribution de 25 mille Fbu par jour aux auditeurs de la Cour des comptes, en même temps employés de cette institution. Ces frais s'appellent « intéressement ». Ce qui est très surprenant et incompréhensible est de vouloir intéresser un employé pour un travail auquel il est rémunéré à la fin de chaque mois. Pour précision également, selon la réglementation interne de la Cour des comptes, d'après nos sources fiables, seuls ceux qui effectuent leurs missions à l'intérieur du pays reçoivent ces per diem par nuité. Celui qui fait des

activités en ville ne doit rien bénéficier comme frais. Ces questions d'intéressement doivent cesser au profit de la gestion saine de cette institution.

L'OLUCOME a donc informé le Ministre des Finances et de la Planification du Développement Economique qu'il est déjà au courant que la direction de la Cour des compte préparait, en ce moment, une autre mission d'audit des arriérés de l'Etat, prévu du 1er au 30 juin 2014. Il lui a demandé de reporter cette mission pour que toutes les balises nécessaires soient prises, afin d'éviter de gaspiller les biens publics.

Impact : Cette deuxième mission prévue du 1er au 30 juin 2014 aurait directement été annulée par le ministre ayant les finances dans ses attributions. Egalement, un des conseillers du deuxième vice-président de la République a organisé une séance de travail avec un représentant de l'OLUCOME pour débattre de cette question. Malheureusement dans sa conclusion, il était visible que cette autorité de la deuxième vice-présidence comprenait les actes du président de la Cour des comptes. Notamment, pour elle, c'est simple que le président de la cour des comptes puisse faire louer son propre véhicule dans les activités de son service, arguant qu'il est normal de faire du business en plus de ses activités habituelles. Cependant, l'OLUCOME lui avait demandé de chercher le NIF et le registre de commerce conformément à la loi, afin de payer la taxe comme les autres. Ce que semblait refuser le délégué du 2ème vice-président de la République.

- **Le 01/04/2014 : Correspondance n°051/SC-OLUCOME/04/2014 à Son Excellence Monsieur le Président de la République du Burundi. L'objet de ladite correspondance était le suivant : « *Non paiement de l'impôt professionnel sur les revenus par certains cadres de l'Etat.* »**

L'OLUCOME a constaté que certaines personnes ne s'acquittent pas de l'Impôt Professionnel sur les Revenu (IPR) comme le prévoit la loi. Ainsi, il a décidé d'en informer Son Excellence Monsieur le Président de la République, dans la correspondance dont nous vous proposons l'intégralité ci-dessous :

Subsidiairement à la lettre n°22/OLUCOME/02/2014 du 7 février 2014, adressée au Commissaire Général de l'OBR dont la copie vous a été transmise, nous avons un grand honneur de nous adresser auprès de votre plus haute autorité pour demander à ce que tous les fonctionnaires payent l'IPR comme le précise la loi instituant cet impôt.

En effet, Excellence Monsieur le Président de la République, avec la loi instituant l'IPR, tous les individus à revenus mensuels ou journaliers payent l'impôt, selon ladite loi. Cependant, **les institutions, les commissions (permanentes ou ponctuelles notamment au Ministère des Finances), les conseils nationaux (comme le Conseil National de la Communication, l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, le**

Conseil Economique et Social, divers conseils d'administrations, etc.) semblent échapper à cette obligation.

Pire, les hauts cadres de l'Etat comme les conseillers à la présidence de la République, aux deux vice- présidences, pour éviter de payer l'IPR, ils auraient changé l'appellation de leurs indemnités. Certains parlent de frais de communication, etc. et payent, chacun, un impôt de moins de cent mille francs burundais seulement. Ces hauts cadres aisés échappent au paiement de l'impôt au moment où d'autres fonctionnaires s'acquittent régulièrement de cette obligation. A titre d'exemple, les fonctionnaires qui touchent un salaire de moins d'un million de francs burundais payent un impôt gravitant autour de trois cent mille francs burundais (300.000 Fbu).

L'Observatoire demande avec instance à Son Excellence Monsieur le Président de la République, et au Président de l'assemblée Nationale d'intervenir rapidement pour arrêter toutes ces irrégularités, en vue de faire respecter la loi.

Impact : Aucune réponse n'a été donnée à cette correspondance

- Le 11/03/2014 : L'OLUCOME porte plainte contre le Président de la République Pierre NKURUNZIZA pour recours en inconstitutionnalité pour violation de l'article 101, alinéa 2 de la Constitution du Burundi.

Constatant que Son Excellence Monsieur le Président de la République du Burundi, Monsieur Pierre NKURUNZIZA, viole sciemment l'article 101, alinéa 2 de la Constitution, l'OLUCOME a décidé de porter plainte devant la Cour Constitutionnelle. Cette plainte est intervenue après multiples correspondances, malheureusement sans réponses, pour lui montrer qu'il transgressait la loi. Voici, pour les détails complets, l'intégralité de cette plainte de l'OLUCOME contre le Chef de l'Etat burundais :

Monsieur le Président,

Qu'il plaise que nous exposions avec respect :

Des causes du présent recours

- Qu'en date du 27 septembre 2010, par Ordonnance Ministérielle n°530/1338, le Ministre de l'Intérieur a agréé une Association Sans But Lucratif (ASBL) dénommée « LE MESSAGER FC », dont le Président et Représentant Légal est Monsieur Pierre NKURUNZIZA ;

- Que Monsieur Pierre NKURUNZIZA, Président et Représentant Légal de l'association « LE MESSAGER F.C » est également Président de la République du Burundi ;

- Que l'**Observatoire de Lutte Contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME)** a envoyé plusieurs correspondances au Chef de l'Etat pour attirer son attention sur le caractère incompatible de cet état de Président et Représentant Légal d'une association sans but lucratif et de Chef de l'Etat du Burundi ;
- Que fort malheureusement, l'OLUCOME n'a reçu aucune réponse aux quatre lettres adressées à Son Excellence Monsieur le Président de la République ;

- Que ce faisant, l'*Ordonnance Ministérielle n° 530/1338 du 27/09/2010 portant agrément de l'Association Sans But Lucratif dénommée « MESSAGER F.C »* étant contraire à l' article 101, alinéa 2 de la Constitution, l'OLUCOME saisi présentement la Cour Constitutionnelle, pour constater son inconstitutionnalité.

<u>De la recevabilité du présent recours</u>

- Attendu que l'article 228 de la Constitution dispose que la Cour Constitutionnelle est compétente pour « *statuer sur la **constitutionalité** des lois et des **actes réglementaires** pris dans les matières autres que celles relevant du domaine de la loi* » ;

- Attendu qu'aux termes de l'article 230, alinéa 2, de la Constitution « *toute personne physique ou **morale intéressée** ainsi que le Ministère Public peuvent saisir la Cour Constitutionnelle sur la constitutionalité des lois, soit directement par voie d'action, soit indirectement par la procédure d'exception d'inconstitutionnalité invoquée dans une affaire soumise à une juridiction* ».

<u>Recevabilité quant aux conditions d'exercice du recours</u>

- Attendu ainsi, qu'aux termes de ces dispositions, le recours en inconstitutionnalité peut être exercé par tous ceux qui ont un ***intérêt légitime*** et ***qualifiés*** par la loi pour élever ou combattre une prétention ; que l'action devant la Cour de céans est donc recevable si les requérants ont :

    - ***intérêt*** pour former le recours ;

    - ***qualité*** pour l'introduire.

Recevabilité quant à l'intérêt du requérant (Observatoire de Lutte Contre la Corruption - OLUCOME)

- Attendu que l'OLUCOME est une association dotée de la personnalité civile (Ordonnance Ministérielle n°530/1024 du 22/12/2002 portant agrément de l'ASBL dénommée « OLUCOME »), qui a pour buts et objectifs principaux notamment de (art.4 des statuts) :

  1. définir des standards de transparence et de responsabilisation pour les pouvoirs publics, le secteur privé, la société civile et les institutions internationales ;

  2. promouvoir la mise en pratique des dispositions claires et sans ambiguïtés sur les conflits d'intérêts ;

  3. éviter par tous les moyens légaux que les dirigeants et les cadres de l'Etat confondent les biens publics et privés ;

  4. défendre le patrimoine de la Nation par tous les moyens légaux y compris la saisine des juridictions compétentes.

- Attendu que l'objet du présent recours est l'inconstitutionnalité de l'Ordonnance Ministérielle n° 530/1338 du 27/09/2010 portant agrément de l'Association Sans But Lucratif dénommée « MESSAGER F.C » ;

- Attendu que l'article 69 alinéa 1 de la constitution stipule que : « les biens publics sont sacrés et inviolables. ***Chacun est tenu de les respecter scrupuleusement et de les protéger. Chaque Burundais a le devoir de défendre le patrimoine de la nation*** » ;

- Attendu que l'article 18, alinéa 2 de la Constitution dispose que « *le « Gouvernement respecte la séparation des pouvoirs, la* ***primauté du droit*** *et les* ***principes de la bonne gouvernance et de la transparence dans la conduite des affaires publiques*** » ;

- Attendu que la quasi-unanimité de la doctrine voit dans le principe du contrôle constitutionnel un élément essentiel de **l'Etat de droit** ***(Georges Burdeau, Francis Hamon, Michel Troper, Droit Constitutionnel, 25ème éd., LGDJ, 1997, p.73)*** ;

- Attendu ainsi, qu'en portant devant la Cour de céans la question de l'inconstitutionnalité de l'Ordonnance Ministérielle n° 530/1338 du 27/09/2010

portant agrément de l'Association Sans But Lucratif dénommée « MESSAGER F.C » , le requérant pose le principe du respect de l'Etat de droit, élément essentiel du contrôle constitutionnel ;

- Attendu qu'en conséquence, le requérant a un intérêt légitime à agir devant la Cour de céans.

Recevabilité quant à la qualité à agir du requérant

- Attendu que parmi les domaines d'action de l'OLUCOME figure celui de défendre le patrimoine de la nation par tous les moyens légaux y compris la ***saisine des juridictions compétentes*** (art.4) ;

- Attendu que dans son arrêt RCCB 269 du 23 juillet 2013, la Cour a déclaré que pour que le requérant ait un intérêt personnel à agir en tant qu'association, il doit avoir « *un mandat exprès pour agir personnellement* » (Arrêt RCCB 269, 6ème feuillet, § 7) ; que « *ce mandat exprès doit ressortir clairement de ses statuts qui seuls lui donnent compétence à agir* » (Arrêt RCCB 269, 6ème feuillet, § 7) ;

- Attendu que la présente démarche juridictionnelle de l'OLUCOME est inspirée par le constat flagrant d'une possible confusion entre biens privés de l'association LE MESSAGER F.C et biens publics de l'Etat du fait du caractère de la Représentation Légale de cette association ;

- Attendu que les exemples ne manquent pas pour corroborer cette crainte, en atteste les différentes correspondances adressées au Président de la République pour attirer son attention sur cette possible confusion ;

- Attendu qu'à titre d'exemple l'association LE MESSAGER FC a construit des stades respectivement à Buye et Rumonge grâce à des dons reçus de différentes personnes, ainsi que l'a attesté le Président de la République lui-même lors de l'inauguration officielle du stade Vyizigiro à Rumonge ; que selon ses propres dires « *90 % des dépenses de construction du stade de Buye à Ngozi ainsi que celui de Rumonge étaient des dons des amis du Burundi* » ;

- Attendu que ces dons demandés au nom du Président de la République au profit de l'association LE MESSAGER FC peuvent effectivement créer de la confusion sur leur nature puisqu'ils sont donnés par « ***les amis du Burundi*** », ce qui suggère qu'ils rentrent dans le domaine des biens publics, alors que dans le même temps des Etats comme le Japon et la Chine ont été sollicité pour fournir des tenues de sport à l'association « LE MESSAGER FC » qui est une association privée ;

- Attendu qu'il rentre dans les attributions statutaires de l'OLUCOME (art.4) de :

  - définir des standards de transparence ;

  - promouvoir la mise en pratique des dispositions claires et sans ambiguïtés sur les conflits d'intérêts ;

  - éviter par tous les moyens légaux que les dirigeants et les cadres de l'Etat confondent les biens publics et privés.

- Attendu qu'il n'échapperait à personne que les exemples ci-dessus attestent d'une gestion d'une ASBL manquant de transparence relativement à la nature des biens attribués à l'association, qu'il y a possible conflits d'intérêts entre le Président et Représentant Légal du MESSAGER F.C et le Président de la République, que la possible confusion entre biens privés et biens publics est évidente ;

- Attendu qu'en conséquence le requérant a qualité pour agir devant la Cour en vertu de son mandat statutaire.

<u>De la compétence de la Cour Constitutionnelle</u>

- Attendu que le présent recours porte sur l'inconstitutionnalité de l'Ordonnance Ministérielle n° 530/1338 du 27/09/2010 portant agrément de l'Association Sans But Lucratif dénommée « LE MESSAGER FC » ;

- Attendu qu'aux termes de l'article 228 alinéa 1 de la Constitution, la Cour Constitutionnelle est compétente pour statuer sur la constitutionnalité des lois et ***des actes réglementaires*** pris dans les matières autres que celles relevant du domaine de la loi ;

- Attendu que les griefs formulés à l'encontre de l'Ordonnance Ministérielle par le requérant rentrent dans le champ de la compétence de la Cour Constitutionnelle ; qu'en effet, il lui est reproché d'être ***contraire à la constitution*** ;

- Attendu que partant la Cour constitutionnelle est compétente pour connaitre du présent recours.

<u>Du Droit</u> : *<u>Violation de l'article 101, alinéa 2 de la Constitution</u>*

- Attendu que l'article 101, alinéa 2 dispose que dans le cas où le candidat élu Président de la République *« occupait une fonction privée, rémunérée ou* ***non****, pour son propre compte ou* ***pour le compte d'un tiers****, il cesse toute activité dès la proclamation des résultats* » ;

- Attendu qu'en vertu de l'article 101, alinéa 2 de la Constitution, le Président de la République n'a donc pas la prérogative d'exercer ses fonctions de Chef de l'Etat concomitamment avec une autre activité privée, qu'elle soit rémunérée ou non ;

- Attendu que l'Ordonnance Ministérielle attaquée a octroyé l'agrément à une association dont le Président et Représentant Légal est en même temps Président de la République;

- Attendu que ce faisant l'Ordonnance Ministérielle n° 530/ 1138 du 27/09/2010 portant agrément de l'association sans but lucratif dénommée « MESSAGER FC » viole la Constitution en son article 101, alinéa 2.

PAR TOUS CES MOTIFS

Plaise à la Cour de :

- recevoir le présent recours et le déclarer entièrement fondé ;

- annuler l'Ordonnance Ministérielle n° 530/1338 du 27/09/2010 portant agrément de l'Association Sans But Lucratif dénommée « MESSAGER F.C » pour non-conformité à la Constitution ou à défaut ;

- déclarer la Représentation Légale de l'association Le MESSAGER F.C non conforme à la Constitution.

ET CE SERA JUSTICE

Bujumbura, le 11 mars 2014

Pour L'OLUCOME

Ses Conseils

Maître François NYAMOYA

Impact : Désormais, Pierre NKURUNZIZA qui, jusqu'au jour de la plainte était le représentant légal de cette association, a décidé de nommer une autre personne à ce poste en la personne de Hatungimana Athanase, connu sous le sobriquet de « COKOROKO.» Cependant, puisque la justice burundaise n'est pas indépendante, la Cour constitutionnelle s'est jugée incompétente pour juger cette affaire.

- **Le 03/07/2014 : Correspondance n°097/SC-OLUCOME/07/2014 au Ministre de l'intérieur pour lui faire part de la naissance de la campagne « D'où as-tu tiré ta richesse ? »**

Dans cette correspondance, il a été rappelé que la Campagne contre la vie chère a débuté en 2011 sous l'initiative de l'OLUCOME. L'objectif principal était d'inciter le Gouvernement à effacer le grand fossé qui existe aujourd'hui entre une poignée de gens riches et la majorité de la population pauvre. Par conséquent, l'OLUCOME voudrait s'adresser au Ministre de l'intérieur pour déplorer le fait que l'Etat du Burundi n'a pas écouté les conseils lui prodigués, afin d'arriver à cet objectif. Pire, l'Etat a toujours revu à la hausse les taxes, surtout de l'eau et de l'électricité, qu'il destinait à ses services de consommation, et non dans les secteurs de production.

La correspondance rappelle également que « nous avons déjà envoyé trente (30) lettres aux autorités habilités. Nous avons toujours, dans ces correspondances, proposé des voies de sortie, des propositions concrètes. Mais le Gouvernement refuse toujours de les prendre en considération. Nous avons également appelé la population à faire leurs propositions de voie de sortie de cette impasse économique, à travers l'organisation des conférences publiques. Cependant, la Mairie de Bujumbura n'a jamais été tendre avec nous. » L'OLUCOME parle des correspondances des deux Maires de la ville respectifs restreignant le droit à la manifestation publique, pourtant garantie par la loi. Dans la correspondance n°531.0201/1045/CAB/I.nz/2012 du 31 juillet 2012, le Maire de la ville d'alors, Monsieur Evrard GISWASWA, a empêché à tous les gérants d'hôtels d'accepter aux organisations de la société civile de tenir des réunions chez eux sans autorisation de la Mairie. Il a envoyé aussi, le même jour, une lettre au Président de l'OLUCOME, n°531.0201/1044/CAB/I.nz/2012 lui signifiant le refus de la tenue de la conférence publique, sur ce même sujet. Son successeur, Saidi JUMA, lui a emboité le pas dans sa correspondance n°531.17/2005/CAB/2013 du 11 octobre 2013, en reproduisant le même contenu que celui de la lettre de l'ancien Maire Evrard GISWASWA.

La correspondance a été sans ambiguïté. Elle a souligné que les correspondances de ces deux Maires de la ville sont nuls et de nul effet, dans la mesure où ils évoquent la « permission ». Or, l'ancienne et la nouvelle loi portant réglementation des

manifestations sur la voie publique et réunions publiques est très claire : Si des citoyens souhaitent faire une réunion ou une manifestation, ils font une déclaration préalable. Vous constatez donc, vous-mêmes, que ces deux correspondances violent la loi, ni moins ni plus ! Pire, au lieu de répondre à nos préoccupations relatives à l'économie du pays qui se dégrade du jour au lendemain, à la pauvreté qui touche la population à vive allure, à la vie qui devient de plus en plus « invivable », les seules correspondances que nous avons reçues sont celles-là qui empêchent les citoyens d'exercer leurs droits consacrés par la loi. « Nous assimilons d'ailleurs la correspondance que vous nous avez envoyée, vous-même, dans la même ligne ».

La correspondance a poursuivi : « Excellence Monsieur le Ministre, nous avons bien analysé votre lettre n°530/2091/CAB/2013 du 12 décembre 2013 répondant à notre recours contre la décision du Maire de la ville qui nous empêchait d'animer une conférence publique dans le cadre de la campagne contre la vie chère au Burundi. » Dans cette correspondance, vous nous posez la question de savoir quand finira la campagne contre la vie chère. Excellence Monsieur le Ministre, la réponse à votre question est très simple : la fin de la campagne contre la vie chère dépendra du Gouvernement du Burundi. S'il répondra aux préoccupations des citoyens qui s'appauvrissent du jour au lendemain alors qu'une poignée de gens s'accaparent de toute la richesse du pays, et s'il répondra à nos incessantes demandes, notamment la tenue des états généraux de l'économie burundaise, votre inquiétude sera résolue.

Dans le même ordre d'idées, Excellence Monsieur le Ministre, la Campagne contre la vie chère a envoyé une correspondance au 2ème vice-président de la République du Burundi, où elle lui demandait, entre autres, d'organiser les états généraux de l'économie burundaise qui agonise aujourd'hui la population. Le 2ème vice-président de la République a préféré répondre à nos préoccupations par le simple silence. Cela est, à nos yeux, un dénigrement à l'égard de toute la population burundaise qui ne parvient plus à couvrir les besoins fondamentaux de l'homme, à savoir se nourrir, se faire soigner, se vêtir et se loger.

Par la présente, également, nous aimerions porter à votre connaissance, Excellence Monsieur le Ministre, que l'OLUCOME animera une conférence publique à l'endroit de la population, dans l'objectif de l'informer sur l'état de l'économie burundaise qui l'agonise aujourd'hui. La conférence publique aura lieu le mercredi 9 juillet 2014, à Ego Hôtel à partir de 15 heures. La population formulera des recommandations très claires que nous adresserons par la suite au Gouvernement qui a l'obligation de sauver notre économie avant que des citoyens ne souffrent encore plus.

Excellence Monsieur le Ministre, depuis 2005 nous constatons une nette régression au niveau de la lutte contre le chômage, la pauvreté, nous remarquons une dégradation de l'économie du pays, une inefficacité dans le domaine de la lutte contre la corruption,

du détournement des fonds publics, de la gouvernance, etc. Cela est essentiellement dû au fait qu'il existe un petit groupe d'individus qui font la pluie et le beau temps, qui s'enrichissent illicitement au détriment du développement du pays et des citoyens. Ce groupe est le seul détenteur des hôtels du pays, de belles villas, etc. Or, leurs salaires ne correspondent pas à leurs richesses. Ce qui signifie qu'ils construisent ces infrastructures à base de l'argent sale. Depuis 2005, l'OLUCOME a adressé plus de mille (1 000) correspondances aux autorités pour dénoncer cet état de fait. Cependant, la seule réponse que nous recevons, ce sont les intimidations, les assassinats, les emprisonnements, etc.

<u>Impact</u> : La conférence publique du 9 juillet 2014 n'a pas eu lieu.

- Le 01/08/2014 : Transmission d'une note portant sur les empêchements de la tenue des conférences et réunions publiques

Voici le contenu de ladite correspondance :

Excellence Monsieur le Ministre,

Nous avons un grand honneur de nous adresser auprès de votre haute autorité pour vous transmettre, en annexe à la présence, une note portant sur les empêchements de la tenue des conférences et réunions publiques de 2012 à 2014.

Excellence Monsieur le Ministre, étant donné que la liberté de réunion et de manifestation est un droit internationalement reconnu, nous vous envoyons cette note dans le but de vous montrer qu'au Burundi, ce droit est constamment violé, et vous demande de tout faire pour que les citoyens burundais exercent ce droit constitutionnel.

Vous en souhaitant une bonne réception, je vous prie d'agréer, Excellence Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

- Le 07/07/2014 : Correspondance n°101/SC-OLUCOME/07/2014 adressée à Son Excellence Monsieur le 2ème vice- Président de la République, avec pour objet : « *Dénonciation d'un marché attribué illégalement.* »

L'une des missions principales de l'OLUCOME, comme nous l'avons déjà signalé, est la lutte contre la corruption et les malversations économiques. Ainsi, l'Observatoire a-t-il adressé une correspondance à Son Excellence Monsieur le 2ème vice- Président de la République du Burundi pour dénoncer un marché « *qui serait entrain d'être attribué en violation de toutes les règles et procédures de passation des marchés en vigueur*. »

Nous lui avons dit qu'en date du 26 mai 2014, la cellule de gestion des marchés publics de l'Office du Thé du Burundi (OTB) a produit un procès verbal d'ouverture du marché n°DNCMP/21/F/2014 en rapport avec la fourniture de 1970 tonnes

d'engrais chimiques NPK 20-10-10. Ce marché d'une valeur de 2.600.400 USD (Soit 4,2 milliards Fbu) serait en cours d'attribution à la société Adrien NTIGACIKA en violation de toutes les procédures légales de passation des marchés publics. Normalement, le prix d'un kilogramme d'engrais chimique oscille autour d'1 USD. Cependant, pour ce marché, il aurait été fixé à 1,32 USD.

Le procès verbal indique qu'Adrien NTIGACIKA est le seul soumissionnaire. Or, un tel marché ne peut pas être passé au gré à gré, vu le montant engagé. Il ne peut pas être attribué à un seul soumissionnaire, raison pour laquelle il devrait être divisé en 4 lots de près de 500 tonnes chacun. En outre, l'addendum au DAO (Dossier d'Appel d'Offre) n'aurait pas été officiellement publié.

L'autre paradoxe est que le budget prévu pour la passation des marchés publics serait de trois milliards six cent quarante huit millions de francs burundais (3.648.000.000 Fbu) alors que le montant global du seul marché ci-haut cité est de quatre milliards deux cent millions de francs burundais (4.200.000.000 Fbu). Ce qui est un paradoxe inexpliqué.

Selon les informations recueillies par l'OLUCOME le seul soumissionnaire de ce marché devrait verser une somme de quatre cent millions de francs burundais (400.000.000 Fbu) comme cotisation au parti au pouvoir le CNDD-FDD

L'OLUCOME a contacté le président de ce parti, mais il a tout nié. Nous croyons peut-être qu'il s'agit des gens qui veulent se cacher derrière le parti au pouvoir pour gagner malhonnêtement des marchés publics.

L'OLUCOME a donc demandé l'annulation de ce marché, et sa passation dans le respect des règles et procédures en vigueur.

<u>Impact</u> : Aucune réponse n'a été réservée à cette correspondance

- Le 14/07/2014 : Correspondance à Son Excellence Monsieur le 2ème vice-Président de la République du Burundi. Objet : « *Dossiers promis mais non traités par les autorités du pays* »

L'OLUCOME a adressé cette correspondance au 2ème vice-président de la République du Burundi pour déplorer le fait que le Gouvernement du Burundi n'a fourni aucun effort pour, d'une part récupérer l'argent volé dans certains dossiers de corruption et de détournement des deniers publics, et d'autre part, pour décourager cet état de fait.

Ladite correspondance s'inscrivait dans le cadre de la campagne « Où as-tu tiré ta richesse » que l'OLUCOME a lancé officiellement le 9 juillet 2014 : « *Malgré les perturbations des autorités administratives, nous avons décidé de dénoncer nommément toutes ces personnes qui se sont enrichies illicitement.* » Dans cette

correspondance, il a été noté que l'OLUCOME a, d'ailleurs, déjà envoyé plusieurs correspondances pour dénoncer ces personnes, et a marqué leurs noms dans ses documents.

Voici donc dans le tableau suivant, certains dossiers de détournement ou de corruption correspondants, de 2003 à 2012, attaché à cette correspondance au 2ème vice- Président de la République :

Dossier	**Montant en jeu en FBU**	**Secteur concerné**
Dossiers produits par l`ex Inspection Générale des Finances	45 milliards	Tous
LUBELSKY	3 milliards	Administration
NDORIMANA Benoît	1.000.300.000	Administration
GARINT contre INSS	5 milliards	Administration
Importation illégale de tissus en coton	380.893.402	Douanes
Café – carburant	23.016.273.000	Commerce et Finances
ANNEE 2004		
6 avions militaires achetés mais qui n`ont jamais décollé	4 milliards	Défense
AFFIMET	3 milliards	Douanes
Fonctionnaires fictifs au Ministère de la Fonction Publique	924 millions	Administration publique
Commande de 117 camionnettes par le Ministère de l`Intérieur	1 milliard	Marchés publics
INSS : paiement indu aux membres du	3 millions	Administration

conseil d`Administration		
Indemnités et avantages des parlementaires	5 millions	Parlement
ANNEE 2005		
OSSOM/INSS	52 milliards	Administration
Suspension d`un contrat entre 2 cabinets d`Avocats Belges et l`Etat du Burundi	8,5 milliards	Administration
RUZIZI	1.339.000.000	Finances
INTERPETROL	32 milliards	Finances
Fourniture de 1.500 tonnes de haricots à la Police Nationale	210.700.000.	Marchés publics
Malversations au Centre Hospitalo-universitaire de Kamenge (CHUK) : réception d`un équipement qui n`a jamais fonctionné	100.000.000	Education
Dettes croisées : crédits de droits de douane et dette d`INTERPETROL envers l`Etat	14.579.825.826	Douanes
Avantages accordés aux ex Chefs d`Etat et veuves des ex Chefs d`Etat en vertu du Décret	3.289.373.000	Administration

Nº 100/282 du 25 sept 2007.		
Achat de 129 camionnettes de marque SAIPA (pour le Ministère de l`Intérieur) et 50 camions MANN (pour le Ministère de la Défense)	500 millions	Ministère de l`Intérieur
Approvisionnement en carburant de tous les Gouverneurs de province à la seule station « La GLORIA ».	500 millions	Ministère de l`Intérieur
OTB : cas de mauvaise gestion	250 millions	Ministère de l`Agriculture
ONATEL/SPI	600 millions	Ministère des Télécommunications
REGIDESO : groupes électrogènes	2 milliards	Ministère de l`Energie
Commande de cartes de résidence pour étrangers mais jamais délivrées	120 millions	Ministère de l`Intérieur
ANNEE 2006		
Avion FALCON 50	4 milliards	Présidence de la République
Marché de fourniture de 1800 fûts d`huile de palme	120 millions	Marchés Publics
GLOBEX 1	103.321.043	Finances
Air Burundi	540 millions	Ministère des Transports

Détournement de tôles par l`Administrateur de la Commune RUTEGAMA	50 tôles	Ministère de l`Intérieur
BRB : Décision du 16 juin 2005 portant avantages excessifs du Conseil de Direction de la BRB	696 millions	Finances
Police Nationale du Burundi : Avenant au contrat de fourniture de 2000 tonnes de riz par Mr Omar SINZOYIHEMU KIRA	Avenant pour 242 millions Et droits de douane non payés pour cause d`avarie pour 500 millions BIF	Ministère de la Sécurité Publique
Dettes de l`Etat envers les entreprises publiques	SRDI : 7.144.173.800 FBU REGIDESO : 10.200.936.958 FBU ONATEL : 4.800.000.000 FBU	Finances
Dossier Wolframite/ Cassitérite	4.630.000.000	Ministère des Mines
Arrêt de travail des parlementaires (8 mois) et des fonctionnaires (5 jours) et paiement des salaires	2.700.000.000	Parlement et Administration Publique
Dossier ANDOVERS	250 millions déjà payés comme avance aux cabinets d`avocats	Finances

Dossier EMGECO	plus ou moins de 14 milliards	Ministère des Travaux Publics
ANNEE 2008		
Indemnisation de Mr Alois NTAHONKIRIYE	200.000.000	Justice
Globex 2	811.242.535	Finances
Payement de factures fictives par le Ministère des Finances à l`entreprise C.E.I.	50 millions	Finances
GLOBEX 3	1.057.319.437	Finances
ANNEE 2009		
Payement de factures fictives à un garage fictif: "GARAGE 2000"	43.701.487 FBU	Finances
Salaires, épargnes et crédits accordés à des policiers fictifs au courant des années 2005 à 2008	2.400.000.000	Ministère de la Sécurité Publique
Détournements opérés par les cadres et agents des douanes	30 milliards	Douanes
Vol de 52 tonnes de thé dans les magasins de stockage de l`usine à thé de Teza	130 millions	Ministère de l`Agriculture
Disparition des cotisations de 12 mille militaires et gendarmes	250 millions	Ministère de la Défense Nationale

Dossier malversations de Jean de Dieu HATUNGIMANA et Consorts	259.555.696	Ministère des Travaux Publics
Dossier malversations de Jean de Dieu HATUNGIMANA et Consorts	522.245.400	Ministère des Travaux Publics
Perte subie par la SOSUMO depuis janvier 2009	4 milliards	Ministère de l`Agriculture
ANNEE 2010		
De hautes autorités (fonctionnaires en détachement notamment) qui touchent indûment deux salaires	3.472.222	Administration Publique
Dossier FALCON 50	5 milliards	Présidence de la République
Gestion obscure du charroi de l`Etat	1.200.000.000	Ministère des Transports
Persistance du paiement double des salaires	2.400.000.000	Administration Publique
Caisse noire au Ministère des Transports, Postes et Télécommunications	72 millions	Ministère des Transports, Postes et Télécommunications
Avantages exagérés octroyés aux Généraux des Forces de	5.328.000.000	Ministère de la Défense Nationale

Défense et de Sécurité		
Perte subie par la SOSUMO depuis janvier 2009	4 milliards	Ministère de l`Agriculture
Non paiement de l`impôt professionnel sur les rémunérations	7 milliards	Finances
Dossier RMPG 533/NDC/BP/NE opposant INTERPETROL à l`Etat du Burundi	40 milliards	Finances
INSS: gestion obscure du compte N° **01004761101-60** ouvert à l'INTERBANK depuis 6 mois	9.5552.344	Ministère de La Sécurité Sociale
Fournitures fictives opérées par certains hauts gradés de la Police et des mandataires publics (sous la couverture de la société B.C.S.)	plus de 565.266.050	Ministère de la Sécurité
Contrat signé entre l`Etat du Burundi et la société AAE Systems Inc. de Californie (E.U.)	621.138.037.156	Marchés publics
Détournement de fonds au Ministère des	60.232.000	Ministère des Droits de la Personne Humaine, de la Solidarité et du Genre

Droits de la Personne Humaine, de la Solidarité et du genre		
Achat de matériel défectueux et surfacturé au Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants	5.671.385.520	Ministère de la Défense Nationale
Contrat de vente du carburant reçu en don du Gouvernement Japonais	2 milliards	Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale
Corruption généralisée au sein de la Police de la Sécurité routière	1.500.000.000	Ministère de la Sécurité Publique (Police)
ANNEE 2011		
Détournement de fonds dans les écoles secondaires, notamment à l`Ecole Technique de Bubanza (ETB) et au Lycée Pédagogique de Gihanga.	18.010.000	Education
Spoliation des propriétés foncières à Bubanza et de	Terrains non évalués	Foncier et Ministère de l`Intérieur

l`immeuble « Villa du Maire »		
Anarchie observée dans la prise de décisions au niveau du Gouvernement et beaucoup d`autres biens en nature concernés	1.020.000.000 FBU	Administration
Irrégularités dans le marché de fourniture de carburant (DNCMP/278/F/2010) au Ministère de la Défense et des Anciens Combattants	4.986.700.000	Ministère de la Défense Nationale
Octroi illégal de 105 ha de terrain en commune MUSIGATI à la famille Gabriel NTISEZERANA	terrain non évalué	Ministère de l`Environnement
Dossier de la dette du Gouvernement Ougandais envers l`Etat Burundais : cahiers scolaires à fournir	15.336.619 US$	Finances
ANNEE 2012		
Détournement de fonds alloués à la construction de la RN13 (route	900.000 UCF et 4.350.000 UCB	Marchés publics

nationale Makebuko-Ruyigi)		
Détournement de moustiquaires imprégnées et de médicaments destinés au District sanitaire de RUYIGI	Plus de 12 millions	Santé
Exploitation anarchique des propriétés foncières sur la colline SAMVURA, commune MABANDA, province MAKAMBA.	En nature (valeur non connue)	Foncier
Un terrain nu appartenant au camp GMIR situé en commune KANYOSHA aurait été morcelé par les responsables de ce camp en vue de s`octroyer des parcelles pour y ériger des constructions.	En nature	Foncier
Un marché public conclu illégalement pour une fourniture fictive et surfacturé de surcroît	Plus de 19.5 milliards depuis 2006	Marchés publics

Tentative de détournement des frais des professeurs vacataires au sein de la Direction provinciale de l`Enseignement de Muyinga	3 millions	Education
Plaidoyer de l'OLUCOME en faveur du paiement à l'OBR des taxes relatives à l'autorisation de conformité environnementale (100 000 Fbu) par an, de transport de (15 000 Fbu par site) par quelques propriétaires de véhicules de type Benne et qui jusque là ne payaient pas, à savoir Messieurs Gabriel NTISEZERANA, Evrard GISWASWA, et la Fondation BUNTU, etc.	Le total des taxes estimées et non payées en 2011 avoisine **25.755.000 Fbu**.	Finances (OBR)
Recrutement obscur au sein de la Mairie. Les susceptibles coupables sont, le chef du	Entre 500 000 Fbu et 800 000 Fbu par candidat recruté.	Administration : Mairie de Bujumbura

personnel, Monsieur Jean Pierre, qui signe toutes les lettres d'affectation ; le Maire qui signe les bons de salaires ; les deux comptables qui préparent les paiements ; le chef du budget, Monsieur Ferdinand NTUNGA. Les pots- de- vin octroyés se situent entre 500 000 Fbu et 800 000 Fbu.		
Détournement probable des taxes communales d'exploitation des propriétés de SABE par l'Administrateur de BUTERERE. Les percepteurs ne délivrent pas de quittances en contre partie.	300 .000 Fbu par saison et par hectare.	Administration

<u>Impact</u> : Aucune réponse n'a été donnée à cette correspondance

- **Le 08/07/2014 : Correspondance n°103/SC-OLUCOME/07/2014 adressée à Monsieur le Maire de la ville de Bujumbura avec pour objet : « *Gestion obscure constante des parkings en Mairie de Bujumbura* »**

L'OLUCOME s'est adressé à Monsieur le Maire de la ville de Bujumbura pour déplorer la gestion obscure du projet de la Mairie intitulé « Exploitation des parkings en Mairie de Bujumbura. »

Début 2013, au moment où la Mairie de Bujumbura était dirigée par Maître Evrard GISWASWA, la Mairie et l'Association des Transporteurs du Burundi (ATRABU) auraient déjà perçu plus de 10 milliards de francs burundais pour ce projet. Ces frais étaient perçus sur les transports à moto, à voiture, à bus et à vélo. Le 26 février 2013, l'OLUCOME a adressé la correspondance n°86/SC-OLUCOME/02/2013 dont l'objet était « Obscurité dans la gestion des frais de parking. » Une correspondance qui n'a pas eu de réponse. Heureusement, avec l'arrivée du nouveau Maire, ce projet a été suspendu.

Cependant, contre toute attente, en août 2013, ledit projet a repris. Et, selon les informations à notre disposition, des enquêtes faites sur 20 parkings prouvent que dans chacun, 400.000 Fbu sont perçus chaque semaine. Ce qui fait 8 millions Fbu par semaine perçus au niveau des 20 parkings. Et ces chiffres montrent que 32.000.000 Fbu sont perçus mensuellement. Considérant donc les 11 mois (à partir d'août 2013), les conducteurs auraient déjà payé 352.000.000 Fbu. Et il se pourrait que des 500 Fbu payé par chaque conducteur par jour, la part de la Mairie est de 300 Fbu, et celle de l'ATRABU 200 Fbu. Il se pourrait également que l'argent destiné à la Mairie n'est pas versé sur son compte. Egalement, sur la quittance, il se pourrait qu'il y ait seulement le cachet de l'ATRABU, alors qu'avant il y avait aussi celui de la Mairie.

L'OLUCOME a estimé très regrettable que ces contribuables n'ont même pas de latrines au niveau des parkings alors qu'ils payent régulièrement des taxes. Et la propreté laisse même à désirer sur les parkings. Pourtant, les conducteurs se lamentent et affirment qu'ils ne connaissent pas la traçabilité de leur argent.

Et, à propos de ce projet, il devrait normalement y avoir un marché ouvert : « *Nous aimerions savoir les critères pris en compte pour attribuer ce marché à l'ATRABU. En plus, cet argent est supporté par le citoyen burundais, dans la mesure où le transporteur qui est obligé de payer cette taxe revoie à la hausse le coût du transport.* »

A travers cette correspondance, l'OLUCOME a demandé la suppression de cette cotisation forcée et le refus des transporteurs de s'acquitter de cette taxe ombrageuse.

<u>Impact</u> : Aucune réponse n'a été réservée à cette correspondance

- **Le 01/08/2014 : Communiqué de presse n°10/OLUCOME/08/2014 relatif à la détention injuste de Pierre Claver MBONIMPA, président de l'APRODH**

A plus de deux mois de l'emprisonnement injuste du président de l'Association pour la protection des droits humains et des personnes détenus (APRODH), Pierre Claver MBONIMPA, l'OLUCOME a sorti encore un communiqué pour plaider en faveur de sa libération. Dans ledit communiqué dont nous proposons l'intégralité ci-dessous, l'OLUCOME en a profité pour montrer tout ce que Pierre Claver MBONIMPA a fait dans le passé en faveur des personnes qui subissait l'injustice, y compris ses détracteurs lorsqu'ils étaient encore au maquis :

L'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) est, une fois de plus, profondément attristé par le maintien en détention injuste d'un militant des droits de l'homme internationalement reconnu, Pierre Claver MBONIMPA, président de l'APRODH. Ce défenseur des droits humains vient de passer 77 jours en prison sans motifs valables.

Les partenaires du Burundi, les organisations de défense des droits de l'homme à travers le monde, les organisations de la société civile Burundaises, les médias, les citoyens ordinaires, etc. ne cessent de demander la libération de Pierre Claver MBONIMPA. Mais les autorités burundaises font toujours la sourde oreille. Tous ceux qui demandent la libération de Pierre Claver MBONIMPA estiment qu'il ne fallait pas tirer sur le messager, mais plutôt que l'Etat burundais devrait commanditer une enquête indépendante pour vérifier les propos du président de l'APRODH. Celui-ci avait dénoncé les probables entraînements paramilitaires des jeunes burundais sur le territoire congolais (RDC). Parmi plusieurs preuves présentées par Pierre Claver MBONIMPA devant le substitut du Procureur en Mairie de Bujumbura, Salvator NDAYIZIGA alias NYAMIZI figuraient cinq (5) photos. Ce magistrat s'est borné sur une seule photo parmi celles-là pour l'accuser de troubles sécuritaire à l'intérieur et à l'extérieur du pays, au lieu de condenser toutes les photos et d'autres preuves. Il a fini par envoyer, à la prison centrale de MPIMBA, cet éminent défenseur des droits humains qui a tant fait pour le pays.

Dans son communiqué de presse N°09/OLUCOME/05/2014, l'OLUCOME a évoqué quelques actions déjà menées par Pierre Claver MBONIMPA. Nous avons souligné que le président de l'APRODH a plaidé notamment pour les militaires et policiers traités injustement, les employés, et les citoyens de toutes les catégories sociales en général. Il fournit même régulièrement des papiers et des cartouches aux tribunaux et aux parquets qui n'en ont pas pour le bon déroulement de leur travail. Il aide régulièrement au recyclage des magistrats, auxiliaires de la justice et les policiers (surtout les officiers de la Police Judiciaire) pour qu'ils puissent s'acquitter

correctement de leurs tâches. Pierre Claver Mbonimpa a également aidé pour que certains auteurs des infractions diverses soient traduits en justice et punis conformément à la loi.

En outre, le président de l'APRODH n'a pas hésité, en 2006, à dénoncer les assassinats ignobles d'une trentaine de personnes, où le principal accusé était le commandant du Camp de Mukoni (province Muyinga), le Colonel Vital Bangirinama. Ces personnes ont été ligotées, tués et leurs corps jetés dans la rivière Ruvubu. Ce dossier était très sensible et impliquait un haut gradé de l'armée, de sorte que celui qui le dénonçait devrait craindre pour sa sécurité. En 2006 également, il a dénoncé l'assassinat des prisonniers enlevés des cachots de la commune Kinama (en Mairie de Bujumbura). Et la justice a confirmé ces tueries. Mbonimpa a aussi sauvé les rebelles burundais de l'époque (parmi lesquels ceux qui sont actuellement au pouvoir au Burundi) qui étaient victimes de diverses injustices. Cependant, pour le remercier, ils l'emprisonnent injustement ! La liste des bienfaits de Pierre Claver Mbonimpa, président de l'APRODH n'est pas du tout exhaustive.

Ce vieil homme de plus de 64 ans a des honneurs ici au Burundi et à l'étranger. Il a déjà été décoré par le Roi belge, notamment, suite à son engagement ferme envers les sans voix, et a reçu plusieurs prix internationaux attribués aux meilleurs défenseurs des droits de l'homme.

L'emprisonnement de Pierre Claver MBONIMPA pourrait entrainer de lourdes conséquences surtout sur le plan sociopolitique du pays. Les donateurs du Burundi, qui posent des conditions préalables avant le déblocage des aides, notamment la bonne gouvernance démocratique et le respect des droits de l'homme, commencent à fermer les robinets. Et si les aides ne sont pas débloquées, l'Etat revoie, à tout prix les taxes et impôts, supportés par les citoyens plongées dans une pauvreté sans nom. La hausse des taxes et impôts provoquent la hausse des prix des produits de première nécessité, alors que la pauvreté continue à s'observer au sein de la population, du jour au lendemain, en témoigne le projet de budget général révisé 2014 qui vient d'être voté par l'Assemblée Nationale Burundaise.

A cause de l'emprisonnement du père des opprimés, Pierre Claver MBONIMPA, l'image du Burundi est également ternie. Et, des étrangers ne compteront pas venir s'installer dans un pays où les droits des gens sont bafoués.

Si le Gouvernement du Burundi voulait à tout prix infliger une punition au président de l'APRODH, nous estimons que le temps est suffisant pour libérer ce militant des droits de l'homme internationalement reconnu. Tout au moins, nous demandons qu'il bénéficie d'une liberté provisoire, car, en matière de droit, la liberté c'est la règle, et l'emprisonnement l'exception. Nous demandons cette libération avec insistance au

Gouvernement du Burundi, car nous savons très bien que la décision de son emprisonnement n'émane pas de la justice mais plutôt de quelques poids lourds de la République. Il aurait été emprisonné suite à la haine de quelques hommes forts. Nous sommes aussi au courant que c'est un vaste programme de quelques autorités d'emprisonner toutes les voix qui militent pour les droits humains et les droits économiques, dans l'objectif de les décourager dans leurs missions de défenseurs des droits humains.

<u>Impact</u> : Monsieur Pierre Claver a été libéré provisoirement

- Le 13/11/2014 : Note sur les empêchements de la tenue des conférences publiques et marches pacifiques organisées par l'OLUCOME et d'autres organisations engagées dans la campagne contre la vie chère : Quelques cas de 2012 à 2014 (documents du 25/07/2014 actualisé).

En date du 25 juillet 2014, l'OLUCOME a décidé de publier une liste de conférences publiques, marches pacifiques empêchées par l'autorité, seulement durant 2 ans (de 2012 à 2014) en violation fragrante de la loi. Une liste qui a été actualisée le 13/11/2014, car les restrictions ont continué. Voici ci-dessous, cette liste :

L'OLUCOME et les autres organisations membres de la campagne contre la vie chère au Burundi ont toujours manifesté la volonté d'exercer les libertés publiques conformément à la loi, à travers les marches pacifiques, les conférences et réunions publiques, mais se sont toujours vus empêchés injustement par les pouvoirs publics de les exercer. En interdisant ces conférences publiques et réunions publiques, l'autorité évoque toujours, dans ses correspondances, l'autorisation, alors que la loi en la matière parle de la déclaration préalable. De plus, l'ancien Maire de la Ville, Maître Evrard GISWASWA et le Maire de la ville actuelle, Saïdi JUMA, ont respectivement adressé la correspondance n°531.0201/1044/CAB/l.nz/2012 et n°531.17/2005/CAB/ 2013 du 11/10/2013 aux hôtels, pour leur interdire d'y tenir des réunions alors que la loi en la matière ne le dit pas ainsi.

Le tableau ci-après mentionne quelques activités interdites par l'autorité publique sans raisons valables :

N°	Action prévue	Date/mois/année	Organisation/personnalité planificatrice	Commentaire
1	Marche pacifique individuelle et grève de la faim sur la	25/09/2014	Gabriel RUFYIRI	Le Maire de la ville de Bujumbura, à travers la correspondance n°531.17/1978/CAB/h.l/2014 du

	campagne « D'où as-tu tiré ta richesse »			24/09/2014 interdit cette marche arguant qu'il faut plutôt « *dénoncer les coupables et saisir les juridictions compétentes* » Cet argument ne tenait pas, car la loi reconnait à tout citoyen lésé de faire la marche manifestation pacifique. Gabriel RUFYIRI a effectué cette marche, et la Police le lui en a empêché et l'a conduit chez lui où il n'était pas libre de mouvement toute la journée du 25/09/2014.
2	Marche pacifique individuelle et grève de la faim sur la campagne « D'où as-tu tiré ta richesse »	16 et17/07/2014	Gabriel RUFYIRI	Son domicile a été encerclé par la police vers 3h du matin jusqu'à 11h30, le 16 juillet 2014 pour l'empêcher de mener cette action. Puis, le 16 et le 17 juillet, il a été convoqué en justice.
3	Conférence publique sur la campagne « D'où as-	09/07/2014	OLUCOME	Perturbée par l'administration et la police, puis empêchée

	tu tiré ta richesse »			
4	Recours contre la décision du Maire de la ville interdisant une marche pacifique dans le cadre de la commémoration du 5ème anniversaire de l'assassinat d'Ernest MANIRUMVA, ancien vice-président de l'OLUCOME (au Ministre de l'Intérieur)	08/04/2014	OLUCOME	Le Ministre de l'Intérieur n'a pas répondu.
5	Organisation d'une marche pacifique dans le cadre de la commémoration du 5ème anniversaire de l'assassinat d'Ernest	02/04/2014	OLUCOME	Dans sa correspondance n°531.17/618/CAB/2014, le Maire de la ville refuse la tenue de la conférence.

	MANIRUMVA			
6	Recours contre la décision du Maire de la ville interdisant une réunion publique (au Ministre de l'Intérieur)	12/10/2013	Campagne contre la vie chère au Burundi regroupant 477 organisations et confédérations syndicales	Le Ministre de l'Intérieur a répondu dans sa correspondance n°530/2091/CAB/2013 qui ne répondait pas à nos préoccupations.
7	Conférence publique sur la cherté de la vie au Burundi	11/10/2013	OLUCOME au nom des Organisations de la Campagne contre la vie chère au Burundi regroupant 477 organisations et confédérations syndicales	Le Maire de la ville, dans sa correspondance n° 531.17/2005/CAB/ 2013 a rappelé au responsable de l'hôtel Waterfront (Ex Novotel) que toutes les réunions qui seront tenues dans tout hôtel doivent avoir l'autorisation du Maire de la ville, et la conférence a été empêchée par la police.
8	Organisation d'une conférence publique de pour discuter de la cherté de la vie au Burundi	19/07/2013	Campagne contre la vie chère au Burundi regroupant 477 organisations et confédérations syndicales	Conférence publique empêchée par la police, sans aucune explication.
9	Conférence	01/02/2012	Quelques organisations	Conférence

	publique pour discuter de la dégradation des conditions de vie des contribuables burundais		de la Campagne contre la vie chère au Burundi : ABUCO, COSYBU, CSB, OLUCOME	publique empêchée par la police, sans aucune explication.
10	Conférence publique pour présenter son rapport d'activités du premier semestre 2012 et lancer la campagne contre l'enrichissement illicite et le blanchiment d'argent	10/08/2012	OLUCOME	Conférence publique empêchée par la police, sans aucune explication.
11	Report de date de la conférence publique pour discuter des différentes mesures successives prises relatives à la hausse	31/07/2012	OLUCOME au nom des Organisations de la Campagne contre la vie chère au Burundi regroupant 477 organisations et confédérations syndicales	Le Maire de la ville, dans sa correspondance n° 531.0201/1044/CAB/l.nz/2012 a interdit ladite conférence. Il a également exhorté, à la même date, tous les gérants d'hôtels de ne pas accepter la tenue, chez eux, des

	des tarifs de l'eau et d'électricité , ainsi que celle des produits de la BRARUDI			manifestations publiques (conférences, séminaires, points de presse, etc.) non autorisées par le Maire de la ville ou son délégué, à travers la correspondance n° 531.0201/1045/CAB/l.nz/2012
12	Conférence publique dans le but de faire des échanges dans le but d'émettre des propositions en rapport avec le manque du courant électrique après la hausse des prix de l'eau et d'électricité , ainsi que celle des produits BRARUDI	28/07/2012	OLUCOME au nom des Organisations de la Campagne contre la vie chère au Burundi regroupant 477 organisations et confédérations syndicales	Conférence publique empêchée par la police, sans aucune explication.

<u>Impact</u> : Aucune réponse n'a été donnée à cette correspondance.

- **Le 05/09/2014 : Correspondance n°154/SC-OLUCOME/09/2014 adressée à Son Excellence Monsieur le 2ème vice- Président de la République du Burundi. Objet : « *Problème de carence de charbon, de délestages incessants d'électricité et annonce d'une conférence publique.* »**

La direction générale des Forêts et de l'Environnement au Ministère ayant l'environnement dans ses attributions a pris la décision d'imposer les documents administratifs alourdissant le processus de livraison et de la commercialisation du charbon. La carence du charbon a donc rendu la vie très chère à Bujumbura. A cela s'ajoutait les délestages incessants d'électricité malgré les fausses promesses de différentes autorités (qui s'observent toujours) qui paralysent les activités économiques du pays, accentuant ainsi la pauvreté des citoyens et des ménages. L'OLUCOME a, ainsi, décidé d'envoyer une correspondance à Son Excellence Monsieur le 2ème vice-président de la République pour trouver une solution rapide à ces problèmes. L'OLUCOME lui a annoncé, à travers la même correspondance, qu'il souhaitait animer une conférence publique avec les citoyens pour proposer des solutions concrètes à la sortie de ces problèmes.

L'OLUCOME a clairement dit que trouver du charbon pour le moment est devenu un casse-tête, et le prix d'un sac est passé de 20.000 Fbu à près de 60.000 Fbu dans certains coins du pays. A l'origine de ce phénomène qui vient encore enfoncer les citoyens qui vivent une misère inqualifiable, la décision du Directeur Général des Forêts et de l'Environnement, Ir. Alphonse NIYONGABO du 20/08/2014, fixant les documents exigés pour le transport des produits forestiers. Permettez-nous de reproduire lesdits documents tels que présentés par ce Directeur Général :

1. Une attestation de possession d'un boisement signée par l'administrateur et le gouverneur de province ;
2. Un acte d'engagement de réhabilitation du boisement exploité signé par le propriétaire du boisement de l'administrateur communal ;
3. Note attestant l'état du boisement dûment signée par l'Inspecteur provincial des forêts ;
4. Contrat d'achat, si le demandeur de l'autorisation n'est pas le propriétaire, et visé par les témoins (deux ou plus) et l'inspecteur provincial ;
5. Note de fin d'exploitation signée par l'inspecteur provincial
6. Photocopie de la carte nationale d'identité du demandeur de l'autorisation
7. Reçu de l'OBR

Certaines de ces attestations délivrées par l'autorité territoriale ne sont prévues nulle part par le Code forestier. Il est inacceptable que le Directeur Général des forêts et de l'Environnement légifère alors que la loi ne lui accorde pas ces prérogatives. Ce qui complique encore les citoyens qui demandent des autorisations d'exploiter les boisements, l'autorité administrative refuse et leur rétorque souvent de chercher du bois ailleurs comme en République Démocratique du Congo (RDC) ou en Tanzanie.

Pire, le Directeur Général des forêts et de l'Environnement travaille actuellement avec différents groupes comme la cellule anti-fraude, la brigade anti-corruption, les services de renseignement, la police de l'environnement, de roulage, etc. Ce qui est très surprenant c'est cette cellule anti-fraude qui serait composée par des jeunes inconnus dans l'administration et opérant même des patrouilles la nuit, parmi eux des gens qui ne savent même pas interpréter ces documents exigés. Ce qui arrive avec ces différents groupes qui travaillent avec le Directeur Général des forêts et de l'Environnement, selon les marchands de charbon, ils les vandalisent en leur exigeant des pots-de-vin. Ce qui se répercute sur les consommateurs, car ces marchands revoient à la hausse le charbon, pour récupérer la corruption qu'ils avaient versée. Egalement, les attestations citées ci-haut sont délivrées moyennant le paiement de l'argent. Tout cela augmente le prix du charbon.

Bien sûr, l'OLUCOME est conscient que la protection de l'environnement est primordiale. Cependant, les décisions prises doivent être accompagnées par d'autres mesures comme la plantation massive des arbres sur les collines et la mise en place d'autres énergies renouvelables, par exemple. Ce qui est une responsabilité de l'Etat. Cela signifie donc que l'OLUCOME n'est pas du tout contre ces mesures de protection de l'environnement, mais les décisions prises doivent être consensuelles. L'OLUCOME est au courant que le Directeur Général des forêts et de l'Environnement prend seul les décisions qui sont d'ailleurs souvent contestées par ses collaborateurs. Nous détenons des correspondances qui appuient cette affirmation.

L'OLUCOME demande donc que le Gouvernement prenne, à temps, des mesures qui s'imposent pour redresser la situation dans ce ministère, car apparemment il s'y observe un grand désordre. De plus, nous demandons que cette question de charbon soit très rapidement résolue, car elle aggrave la situation de pauvreté dans laquelle sont déjà plongés les citoyens burundais.

Concernant l'électricité, l'OLUCOME a rappelé qu'à partir de l'an 2007, son prix est déjà revu à la hausse quatre fois, et à plus de 300%. Chaque fois que le prix de l'électricité était revu à la hausse, la REGIDESO et d'autres autorités, dont vous-mêmes, annonçaient à l'OLUCOME que c'était dans le but de résoudre définitivement les problèmes de carence de l'électricité. Ce qui est visible, c'est que la REGIDESO, à cause du favoritisme lié à l'appartenance politique, recrute une pléthore d'employés.

Ce qui veut dire que l'argent qui aurait été utilisé dans le perfectionnement de ses services en vue de régler ces déficits énergétiques, est utilisé pour payer ledit personnel.

Egalement, l'Etat du Burundi, un des grands consommateurs d'électricité, a **une dette de plus de 21 milliards Fbu envers la REGIDESO**, selon les informations fournies par cette société. Or, chaque année, la loi budgétaire prévoit de l'argent pour payer les dettes. Alors, où va cet argent ? L'autre fait surprenant est que le Burundi va bientôt passer 10 ans en mettant en application les programmes de réduction de la pauvreté à travers les CSLP I et II au moment où nous n'avons même pas construit un seul barrage ! Car, l'énergie est un élément indispensable du développement. Or, avec le CSLP I, la prévision du taux de croissance économique était de 8%, mais nous acheminons vers la fin du CSLP II sans atteindre au moins 4,8%. Ce qui ralenti la croissance économique du pays. Egalement, ce qui est très regrettable, que nous qualifierons même d'insolite, c'est cette affirmation du Ministre ayant les Finances dans ses attributions devant les députés, quand il justifiait la révision budgétaire 2014, que, compte tenu de la revu en hausse des taxes que supportent au quotidien les citoyens, il n'allait plus y avoir de délestages depuis le 1er août 2014. Or, c'est à partir de cette période que les délestages d'électricité se sont accentués.

L'OLUCOME a rappelé quelques conséquences multiples qui découleront de cette situation très lamentable :

- L'activité économique émanant des secteurs primaire, secondaire et tertiaire est au ralenti, voire bloquée, presqu'au point mort ! Par conséquent, la croissance économique est impossible ;

- La santé des citoyens est menacée. L'OLUCOME est témoin que certaines pharmacies délivrent pour le moment des médicaments périmés, notamment les vaccins, parce qu'ils devraient être conservés dans des réfrigérateurs.

- Les marchands de lait ont presqu'abandonné leur commerce, avec toute la pauvreté qui frappe désormais aux portes de leurs ménages. Mais également, vous savez que si les gens consomment du lait mal congelé tombent immédiatement malade, avec une possibilité d'y laisser leurs vies ;

- Etc.

C'est dans ce cadre que l'OLUCOME a d'ailleurs informé le Maire de la ville de Bujumbura, à travers cette correspondance, que l'OLUCOME animera une conférence publique sur la carence de charbon et la persistance des délestages d'électricité, à Ego Hôtel, jeudi le 11 septembre 2014 à partir de 15h. Le bureau d'organisation est composé comme suit : Gabriel RUFYIRI, Juvénal NTIRANDEKURA et Judith

NDAGIJIMANA. L'OLUCOME a demandé également au Maire de la ville de lui fournir des éléments de sécurité à cet effet.

Impact : Le 2ème vice- Président de la République n'a pas répondu aux inquiétudes de l'OLUCOME. Le Maire de la ville de Bujumbura, à travers la Police nationale du Burundi, a perturbé cette conférence, avant de l'interdire formellement, sans aucune base légale. Cependant, les autorités ont tout fait pour que la commercialisation du charbon revienne à la normale. La décision du directeur général des forêts a été annulée par ses supérieurs. Le prix du charbon est revenu à la normale et cette denrée qui avait disparu sur le marché local est revenue.

- **Le 26/11/2014 : Correspondance adressée à Son Excellence Monsieur le Président de la République avec pour objet :** ***« Vol du patrimoine public : Cas de l'actuel Palais présidentiel »***

L'OLUCOME a fait des investigations très fouillées à propos du dossier du palais présidentiel de Bujumbura qui a déjà abrité plusieurs chefs d'Etat burundais jusqu'à ce jour. Autour des années 1970, l'ancien Président de la République du Burundi, Michel MICOMBERO aurait bénéficié, à titre privé, d'un terrain de la part des Pères Jésuites. Le Président MICOMBERO aurait, entre 1970 et 1994, contracté un crédit bancaire auprès de la CADEBU, d'une valeur de cinq millions de francs burundais (5.000.000 Fbu), et il aurait commencé à construire dans sa parcelle. Cependant, il paraitrait que cette somme aurait seulement servi à construire la fondation. Le Président MICOMBERO aurait donc demandé au Gouvernement de contracter un autre crédit pour achever les constructions. Mais il aurait tout de même gardé le titre de propriété sur lui.

Par la suite, le Gouvernement aurait contracté un autre crédit bancaire. Deux ministres d'alors auraient concrétisé cette affaire. Il s'agirait de Monsieur Longin KANUMA, Ministre des Travaux Publics, et de Monsieur HICUBURUNDI, Ministre des Finances d'alors. Et Monsieur Gaëtan NIKOBAMYE qui fut Secrétaire Général à la Présidence de la République aurait facilité ces mouvements. Le vote du budget de l'Etat à cette époque aurait eu lieu pour prévoir une somme d'argent alloué à l'achèvement des constructions. La société AMSAR aurait eu ce marché.

Cependant, le président Michel MICOMBERO a été déchu le 1er novembre 1976 alors que les crédits bancaires contractés n'auraient pas encore été tous payés. Ainsi, Edouard NZAMBIMANA, 1er Ministre et Ministre des Travaux Publics sous Jean Baptiste BAGAZA aurait pris le dossier en main, selon les sources de l'OLUCOME.

Toujours dans le cadre de ces investigations, l'OLUCOME s'est rendu au Ministère des Finances et de la Planification du Développement Economique pour voir comment les frais de locations de ce palais sont versés. Ces derniers nous ont dit qu'ils n'en

savent pas grand-chose, car c'est la Présidence qui paierait cette location avec son budget lui alloué à titre de tranche mensuel sur son budget annuel. L'OLUCOME s'est rendu, par la suite, à la Présidence de la République pour demander des éclaircissements à propos de ce dossier. Mais, on nous a renvoyé au Ministère en charge des travaux Publics et de l'Equipement. Ces derniers ont affirmé ne pas détenir des informations à propos, mais ont précisé que le Palais présidentiel n'est pas inscrit sur la liste des bâtiments de l'Etat en location et qu'aucun document ne met ce palais dans le patrimoine de l'Etat. Mais tous s'accordent à dire que le palais appartiendrait à la famille MICOMBERO. Or, Et les Chefs d'Etat comme BAGAZA, BUYOYA, NTARYAMIRA, NTIBANTUNGANYA, NDAYIZEYE, NKURUNZIZA ont tous habité dans ce palais. Le constat de l'OLUCOME est donc que la conservation des documents publics reste une grande problématique, de sorte que les biens de l'Etat disparaissent gratuitement.

Visiblement donc, les biens de l'Etat semblent délaissés au profit de tous les spéculateurs. D'autres dossiers qui s'ajoutent à ce dernier peuvent étayer cette thèse. L'OLUCOME n'a pas manqué de citer quelques exemples. Prenons par exemple le cas qui s'observe aujourd'hui au quartier NYABUGETE- KIZINGWE où des gens se partagent aisément les terres de l'Etat sans que les autorités ne lèvent le petit doigt pour les en empêcher et les sanctionner par la suite. Nous citons aussi le cas du quartier G6 de la commune urbaine de NGAGARA où des gens veulent s'attribuer illégalement les terres domaniales de l'Etat, à travers la Commission Nationale des Terres et Autres Biens (CNTB) qui aurait exhaussé leur demande. Pire, certains de ces acquéreurs de mauvaise foi seraient déjà entrain de vendre ces lopins de terres qui, en réalité, appartiennent à l'Etat alors que le dossier est toujours en cours. Ce qui va causer d'énormes difficultés comme celles qui s'observent à KINYANKONGE où des escrocs ont vendu des terres qui ne les appartiennent pas, visiblement sous couverts de certaines hautes autorités du pays.

- **Correspondance adressée à Son Excellence Monsieur le 2ème vice- Président de la République du Burundi. L'objet était : « Graves irrégularités constatées au Niveau des recrutements à l'INSS. »**

L'OLUCOME a évoqué les irrégularités lamentables qui s'observent dans deux décisions prises par le Directeur Général sortant de l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS).

D'emblée, le directeur général sortant de l'INSS, Général Télésphore IRAMBONA a recruté, le 27/11/2014 cinq (5) personnes qui n'ont pas passé un test de recrutement. Cela transparait dans sa décision DG/N°5152/2014. Pire, selon l'avis de recrutement lancé par l'INSS, on avait besoin de recruter 20 personnes mais il en a recruté 31 (parmi lesquels 5 qui n'ont pas passé un test de recrutement). Un test de recrutement

qui serait caractérisé par du favoritisme, car le dernier des candidats dans le test écrit pouvait être recruté alors que le premier n'était pas retenu. Ce qui est très surprenant, c'est qu'il s'est permis de procéder à l'affectation provisoire des nouveaux cadres et agents de l'INSS, à travers sa décision DG/N°5120, du 28 novembre 2014. Or, il n'en avait pas les prérogatives. Il venait d'être remplacé par le Commissaire de Police Chef Guillaume NABINDIKA, nouveau patron de l'INSS nommé par décret n°100/276 du 28 novembre 2014.

Ces décisions de l'ancien directeur général de l'INSS et actuel Chef de Cabinet Civil adjoint du Président de la République suscite beaucoup d'interrogations ! La décision du 27/11/2014 porte le N°5152, alors que celle du 28/11/2014 porte le N°5120. Or, administrativement, nous savons que la numérotation des documents s'effectue en nombres croissants. En plus, il est très surprenant de croire que entre ces deux décisions figurent 30 autres qui seraient prises par le même ancien Directeur Général en une journée (entre le 27 et le 28 novembre 2014) si on compare les numérotations de ces deux décisions. Après les développements ci-haut évoqués, il est visible que cette décision a été antidatée.

D'autres exemples où la même situation s'est présentée dans le passé ont été cités : L'actuelle Ministre des travaux Publiques, du Bâtiment et de l'Equipement, avant de quitter la tête de la SOBUGEA a engagé plus de 50 personnes sans aucun plan d'engagement du personnel. Même cas pour la Poste. Alors que l'ancien Directeur Général de la Poste, Monsieur Gilbert BARANYIZIGIYE (actuel Directeur Général de l'ONATEL) venait d'être remplacé à la tête de cette institution le 3 juillet 2014, il aurait antidaté une décision, la ramenant au 28 juin 2014, pour engager une cinquantaine d'employés (alors qu'il n'était plus à la tête de la Poste). Raison pour laquelle la Poste compte aujourd'hui 1161 employés. A l'OTB, il y a des employés qui sont en même temps des Directeurs Généraux des sociétés privées. L'exemple est celui de Monsieur Alphonse NIMBONA, Directeur Général de la Société Mister Minutes Services, en même temps conseiller au Cabinet du Directeur Général de l'OTB. Ces irrégularités sont causées par le favoritisme et le clientélisme qui s'observent presque dans toutes les entreprises et qui les ruinent.

- **Correspondance au Président de la Commission Nationale des Terres et Autres Biens.**

L'objet était de lui dire qu'il est en train d'attribuer des terres domaniales à un groupe d'escrocs qui affirment que ces terrains leur appartiennent alors qu'il n'en est pas question.

II.4. AXE RENFORCEMENT DU PARTENARIAT

L'OLUCOME a participé dans les activités organisées par ses partenaires :

a. Au niveau régional

Le Secrétaire Exécutif de l'OLUCOME a participé dans un atelier de formation sur le leadership au Kenya en date du 24 au 29 Novembre 2014. Cet atelier était organisé par Aidspan une organisation de la société civile au Kenya.
Le président de l'Observatoire a présenté un exposé sur le journalisme d'investigations dans un atelier tenu au Rwanda. La coordinatrice et l'assistant financier du projet ITIE ont participé dans un atelier d'évaluation du dit projet en Ouganda en date du 10 au 12 décembre 2014.

b. Au niveau local

L'OLUCOME a aussi été représenté dans des réunions organisées par les différents services publics des différents ministères, des autres OSCs, ONGs locales et internationales et organismes internationaux. L'OLUCOME est aussi représenté dans les commissions mises en place par le Gouvernement dans le but de renforcer la culture de la bonne gouvernance. C'est le cas de la Commission de préparation de la célébration de la journée internationale de lutte contre la corruption. Il faut noter que ces réunions et séminaires ont un double rôle car d'une part, c'est une occasion de permettre aux membres d'acquérir d'autres connaissances afin d'être plus performants, d'autre part ces partenaires sont convaincus que les membres de l'OLUCOME apportent leurs contributions dans la promotion de la bonne gouvernance socioéconomique et la lutte contre la corruption.

II.5. AXE BUDGET GENERAL DE L'ETAT

Correspondance de la Coordination de la Campagne contre la vie chère, coordonnée par l'OLUCOME, adressée à l'Honorable Président de l'Assemblée Nationale avec comme objet : « *Demande de remplacement de certaines dispositions du projet de loi portant fixation du budget général de l'Etat révisé pour l'exercice 2014* »

Les organisations et confédérations membres de la campagne contre la vie chère au Burundi, dirigées par l'OLUCOME, ont tenu une réunion le 22 juillet 2014 et ont présenté leurs inquiétudes sur le projet de loi portant fixation du budget général de l'Etat révisé pour l'exercice 2014. Ils ont exprimé ces inquiétudes et leur demande à travers une correspondance envoyé au Président de l'Assemblée Nationale.

Voici ladite correspondance

Honorable Président,

Considérant la situation socioéconomique actuelle des contribuables, le Gouvernement devrait revoir à la baisse, notamment, les prévisions budgétaires de consommation. Néanmoins, les recettes viennent d'être revues à la hausse passant de **1341,03** milliards de FBU à **1382,7** milliards de FBU, soit une hausse de 3,1% et les dépenses passent de **1411,4** milliards de FBU à **1442,6** milliards de FBU, soit une hausse de 2,2%.

Ce qui inquiète les organisations engagées dans la campagne contre la vie chère, ce sont les mesures fiscales et budgétaires envisagées dans ce projet de Loi. Ainsi, contre toute attente, les impôts intérieurs révisés sur les biens et services viennent d'être revus à la hausse de 6,3%.

En effet, Honorable Président, cette situation est étayée, entre autres, par les articles 40 à 44 qui revoient, d'une façon déguisée, à la hausse les taxes et impôts sur divers produits au dos du contribuable alors qu'il est, aujourd'hui, dans l'incapacité totale d'assouvir ses besoins élémentaires, car plongé dans une situation de misère sans nom.

Le Gouvernement justifie la révision de la loi budgétaire par deux arguments : la diminution des recettes liées à l'impôt sur le revenu et l'appui budgétaire de la BAD qui n'a pas été décaissé en 2013. Pour ces raisons, le train de vie de l'Etat devrait aussi diminuer. Or, l'Etat cherche directement ou indirectement à sucer le citoyen. L'exemple patent est le contenu de l'article 42 de la révision budgétaire qui prévoit la taxation, d'une façon déguisée, de tous les produits de première nécessité comme l'eau, la farine, le sucre, les huiles produites localement, les tissus, etc. A ces produits s'ajoutent les bières, les limonades, le carburant, la viande, le café et d'autres prestations de services qui seront précisées dans une ordonnance du Ministre ayant les finances dans ses attributions.

Voici à quel niveau se trouve la revue à la hausse des taxes pour les achats locaux ci-haut : 1% sur le sucre, les produits de la Brarudi et de la Burundi Brewery Compagny ; 1% pour la Primus BRARUDI et la Primus Nyongera ; 0,66% pour l'Amstel 65 cl ; 0,42% pour la Bock 65 cl, les limonades et l'eau minérale ; 0,21% pour la Bock 33 cl et 0,33% pour l'Amstel 33 cl. 0,85% pour la farine ; 0,74% les huiles produites localement, les cigarettes achetées chez les fabricants locaux, les tissus, le carburant les lubrifiants, l'abattage des vaches, le café, etc.

Dans une situation socio-économique précaire, où les revenus des ménages ne cessent de se détériorer et la vie trop chère, les organisations engagées dans la campagne contre la vie chère se demandent comment le Gouvernement peut encore augmenter les taxes sur les biens de première nécessité. Est-ce que le Gouvernement n'est plus sensible aux cris de ses citoyens ? Où est la réalité de ces prévisions budgétaires ?

D'après toujours l'exposé des motifs de ce projet de loi, les ressources sont principalement affectées aux priorités gouvernementales à savoir les secteurs porteurs de la croissance économique.

Or, une analyse approfondie montre que l'augmentation des dépenses concerne la Présidence de la République (entre autres l'équipement du service national de renseignement). Or, la surtaxe qu'on observait en ce moment touchait les mêmes honnêtes contribuables. La remarque est qu'au lieu d'élargir l'assiette fiscale, ce sont les mêmes contribuables qui supportent les augmentations des impôts et taxes.

Impact : Les inquiétudes de cette Coordination de la Campagne n'ont pas été considérées par les députés.

III. IMPACT DE L'ACTION DE L'OLUCOME SUR LA SOCIETE BURUNDAISE.

Durant l'année 2014, plusieurs actions ont été réalisées par l'OLUCOME et ont produit un impact très significatif au sein de la société burundaise.

III. 1. SUR LE PLAN POLITIQUE.

Grâce à la sensibilisation de l'OLUCOME, les politiciens ont compris que la corruption et les malversations diverses constituent une menace à la stabilité politique et sécuritaire. C'est pourquoi certains de politiciens burundais ont beaucoup parlé de corruption dans leur discours même s'ils n'ont pas parlé des stratégies de son éradication. Car la loi et les institutions existent mais l'ampleur de la corruption au Burundi augmente du jour au jour.

III.2 SUR LE PLAN ECONOMIQUE

Les nombreuses dénonciations et enquêtes faites par l'OLUCOME en rapport avec la corruption, les malversations économiques et financières au Burundi ont pu donner à l'Etat les pistes d'exploration pour récupérer d'importants montants détournés. Certains cas ont été traités favorablement aussitôt après l'interpellation de l'OLUCOME avant même que l'autorité habilitée ne soit touchée.

Grâce à la collaboration qui existe entre l'OLUCOME et certaines institutions qui ont la lutte contre la corruption dans ses attributions, peu de cas ont été traités favorablement et beaucoup sont laissés dans les tiroirs sans être traités.

III.3. SUR LE PLAN SOCIAL

Après une large et profonde sensibilisation sur la corruption et les malversations

économiques et financières que l'OLUCOME a effectuée à travers tous les médias, les journaux et même dans les télévisions, la population comprend de plus en plus que la chose publique (écoles, centres de santé, immeubles de l'Etat, charroi de l'Etat, …) est maintenant considérée comme la sienne alors qu'avant, elle était considérée comme n'appartenant qu'au Gouvernement.

Les dénonciations que nous recevons vont en augmentant, ce qui est le signe de la disparition progressive de l'indifférence des Burundais devant les actes de corruption et infractions connexes.

III.4. SUR LE PLAN CULTUREL

La population burundaise commence à changer de mentalités grâce aux activités de sensibilisation de l'OLUCOME. Certains dictons rundi comme **« Ntawuhandwa kururimi ikirenge kiriho… »** pour dire de façon littérale « il ne faut pas se laisser piquer sur la langue par les épines alors que les plats de pied sont faits pour cela », commencent à perdre leurs sens. La population dénonce les actes de corruption et autres infractions connexes sans aucun gène même si l'infraction est commise par une autorité.

IV. CONTRAINTES RENCONTREES

Les contraintes rencontrées pour cette année 2014 concernent le harcèlement du Président de l'OLUCOME.

« Quelques faits parlant expliquant le harcèlement actuel du Président de l'OLUCOME »

A travers sa correspondance, l'OLUCOME a révélé que la convocation du 17 juillet 2014 par la justice, du Président de l'OLUCOME, Gabriel RUFYIRI est la 33ème depuis son engagement dans la lutte contre la corruption. Pour cette récente convocation, l'auteur était le Procureur de la République en Mairie de Bujumbura, Arcade NIMUBONA.

La correspondance a précisé, en outre, que chaque fois que l'OLUCOME traite une affaire brûlante, il y a toujours une réaction de la part des autorités citées dans ledit dossier. Soit ils créent un événement pour faire un harcèlement judiciaire à l'endroit du Président de l'OLUCOME surtout, soit ils profèrent d'autres menaces. Certains faits chronologiques, ci-dessous, le montrent clairement :

En 2004, Gabriel RUFYIRI a été arrêté, conduit au cachot en isolement du Bureau Spécial de Recherche (BSR) et ligoté pendant deux jours. Les traces sont toujours visibles sur ses bras. Son péché était d'avoir dénoncé la corruption qui s'observait dans l'octroi des permis de conduire. Ses avocats ont donc porté plainte contre un Officier

de Police Judiciaire (OPJ), du nom de NIJIMBERE qui l'a maltraité, mais son dossier n'a jamais été ouvert par la justice jusqu'à ce jour.

En 2006, suite à l'attribution du marché de haricot d'une valeur d'à peu près 1 milliard de francs burundais attribué au gré à gré par la Police Nationale dirigée à l'époque par le Général Alain Guillaume BUNYONI, l'OLUCOME a dénoncé ces magouilles. Le commerçant qui avait eu ce marché, ainsi que ceux qui le lui ont attribué sont venus, par la suite, assiéger le bureau de l'OLUCOME, ont volé certains documents précieux et battu les employés. La police de la recherche criminelle, dirigée à l'époque par un certain Bertin, les a arrêtés, mais l'ordre de les relâcher directement lui a été intimé, malgré les crimes graves qu'ils avaient commis.

La même année, après avoir dénoncé la vente illicite du jet présidentiel, le FALCON 50, les bailleurs de fonds ont pris au sérieux cette dénonciation et ont envoyé une correspondance au Gouvernement, par le biais de la Banque Mondiale. Le président de l'OLUCOME a donc échappé de justesse après avoir failli être tué à l'aide du poison. Il a passé une semaine à l'hôpital Polyclinique Centrale et sorti, heureusement, sain et sauf.

En 2006 toujours, Gabriel RUFYIRI a été convoqué sur l'affaire ci-haut évoqué par un magistrat du nom de Liévin MACUMI, actuel Commissaire Général de la Brigade Spéciale Anti- corruption. Il l'a directement envoyé à la prison centrale de Mpimba pendant 4 mois, mais il n'y a pas eu de condamnation. Le Président de l'OLUCOME a, par la suite, porté plainte contre Liévin MACUMI, mais la justice a refusé de recevoir cette plainte.

En 2009, après l'assassinat ignoble du vice-président de l'OLUCOME, Ernest MANIRUMVA, l'Observatoire a publié le communiqué de presse n°6/OLUCOME/04/09. Dans ce dernier, l'OLUCOME a demandé au Gouvernement du Burundi de commanditer une enquête internationale qui pourrait mettre la lumière sur cet assassinat qui serait prémédité, commandité et exécuté par des tueurs qui auraient un but à atteindre. L'Observatoire a également prié la communauté internationale de prêter main-forte au Gouvernement en vue d'arriver à l'éradication de l'impunité devenue monnaie courante depuis quelques années. C'est dans ce cadre qu'il a été mis en place une commission d'enquête appuyée par la police fédérale américaine (FBI). Depuis lors, le Président de l'OLUCOME n'a plus eu de répit sur cette affaire. Des tracts ont été trouvés dans les rues de Bujumbura, l'accusant d'être le cerveau de cet assassinat. Pire, le rapport du FBI demandant l'audition et l'analyse ADN de certaines autorités de la police qui seraient impliqués dans l'assassinat d'Ernest MANIRUMVA, n'a pas été considéré jusqu'à présent par la justice. Le FBI avait recommandé l'audition de ces haut gradés de la police pour voir s'il n'y aurait pas un lien entre cet assassinat et les informations qui étayaient l'échange d'armes

contre les minerais à l'Est de la RDC, contenu dans le rapport des experts de l'ONU publié en décembre 2009.

Depuis que l'OLUCOME et la famille Ernest MANIRUMVA aient refusé les dommages et demandé le respect du contenu du rapport du FBI, parce que l'Etat voulait que l'affaire soit clôturée par l'accusation de ceux qui seraient des boucs émissaires, les autorités ont considéré le président de l'OLUCOME comme un frein à ce raccourci judiciaire. Raison pour laquelle ils ont pris l'option des tracts. Ils ont utilisé certains journaux en ligne pour relayer le contenu de ces tracts. C'est notamment le journal Agnews et Abarundi.org (devenu Nyabusorongo), qui seraient alimentés directement par le Service National des Renseignements (SNR). Ce qui a été accentué par le déroulement de la campagne « Justice pour Ernest Manirumva », car l'OLUCOME a continué à demander le respect des recommandations des rapports de la 3ème commission d'enquête mise en place par le Gouvernement burundais et du FBI. Et, chaque fois que les membres de cette campagne préparaient une marche pacifique ou toute autre activité, ils recevaient toujours une fin de non recevoir de la part de l'autorité. Pire, la même autorité faisait souvent arrêter Gabriel RUFYIRI et terrorisait toute personne qui osait travailler sur cette affaire.

En 2010, l'OLUCOME a travaillé sur les avantages exagérés, notamment les intendances à vie jusqu'à leurs enfants, que voulaient s'octroyer plus de 70 Généraux burundais de l'époque. Pour cette dénonciation, le Président de l'OLUCOME a eu écho d'un plan de l'éliminer en l'écrasant par un véhicule de l'armée ou de la police. Il a partagé cet écho aux autorités compétentes à travers une correspondance. Effectivement, il ne s'agissait pas d'une rumeur puisqu'un véhicule du Commandant de la 2ème région militaire l'a cogné alors qu'il se rendait à Kayanza avec toute sa famille. Heureusement, ils s'en sont sortis sains et saufs.

En juillet 2014, l'OLUCOME vient de lancer la campagne « D'où as-tu tiré ta richesse ». Le 9 juillet 2014, l'Observatoire a animé une conférence publique qui a été empêché sans aucun motif. Constatant donc que les manifestations pacifiques de masse et les réunions publiques sont systématiquement empêchées par l'autorité, Gabriel RUFYIRI a décidé de faire une marche pacifique seul et d'observer une grève de la faim les mercredi 16 et jeudi 17 juillet 2014. Le jour de la marche, très tôt le matin, comme c'est de coutume, la police a encerclé sa résidence pour l'en empêcher. Cet empêchement a été suivi par des convocations intempestives en justice. D'abord il a été auditionné sur les dénonciations de l'enrichissement illicite le 16 juillet 2014, et il est rentré avec une autre convocation pour comparaître le lendemain dans l'affaire Ernest MANIRUMVA. Il a répondu à 95 questions dans ces deux auditions.

Gabriel RUFYIRI constate qu'au lieu de répondre aux questions posées par l'OLUCOME à travers, par exemple, les conférences publiques, les marches

pacifiques organisées dans le cadre de refuser les avantages des anciens Chefs d'Etat en 2004- 2005 ; la corruption qui était devenue un cancer pour l'Etat (depuis 2006) ; l'assassinat ignoble du vice-président de l'OLUCOME (2009) ; les avantages exagérés des Généraux burundais (2010) ; la campagne contre la vie chère (depuis 2011) ; la campagne « D'où as-tu tiré ta richesse » (depuis 2014), le pouvoir cherche plutôt un raccourci pour museler les membres de l'Observatoire, notamment son président qui peut comparaître dans trois parquets pendant trois jours, comme cela a été le cas en 2011, où il a été convoqué au parquet Mairie, au parquet général près la Cour d'Appel de Bujumbura et au parquet général près la Cour Anticorruption sur trois dossiers différents. Heureusement, même si le président de l'OLUCOME est toujours trainé en justice par ses détracteurs, il n'y a pas de dossier à sa charge.

En définitive, l'OLUCOME ne comprenait pas comment, chaque fois qu'on traite un dossier brûlant, il y a une volonté de harceler son président. L'objectif principal de ces harcèlements est de le décourager dans son combat de lutte contre la corruption.

Une autre forme de menaces s'est présentée à l'OLUCOME au cours de cette année 2014. Il s'agit de la demande de tous les procès verbaux des réunions tenues dans les exercices 2008 et 2009.

- **Le 25/04/2014 : Position des délégués de l'Assemblée générale de L'OLUCOME face a la lettre du procureur général de la République en mairie de Bujumbura demandant de lui fournir tous les procès- verbaux pour les exercices 2008 et 2009**

La Procureur de la République en Mairie de Bujumbura a demandé à l'OLUCOME de lui fournir tous les procès-verbaux pour les réunions tenues dans l'Observatoire pour les exercices 2008 et 2009. Ainsi, les délégués de l'Assemblée Générale de l'OLUCOME se sont réunis afin d'analyser la demande du procureur et de prendre des dispositions nécessaires y afférentes. Ainsi, après une analyse approfondie de cette demande du Procureur Général en Mairie de Bujumbura, l'Assemblée générale a remarqué que beaucoup de procès-verbaux contiennent des dénonciations et des secrets professionnels de l'Organisation. Or, au Burundi, il n'existe pas encore de loi sur la protection des dénonciateurs, même si la Convention des Nations- Unies de lutte contre la corruption que le Burundi a ratifiée demande à tous les Etats membres de l'ONU de mettre en place cette loi.

Ainsi, l'Assemblée Générale de l'OLUCOME a décidé d'envoyer quelques procès-verbaux ne contenant pas de secrets professionnels et de dénonciations sensibles au Procureur Général en Mairie de Bujumbura. Ils ont décidé que « quand le Burundi mettra en place la loi protégeant les dénonciateurs, nous lui enverrons le reste de procès-verbaux qu'il a demandé ».

<u>Impact</u> : Monsieur le Procureur de la République en Mairie de Bujumbura a demandé d'autres documents

- **Correspondance à Monsieur le Procureur de la République en Mairie de Bujumbura. Objet : « *Documents demandés* »**

Faisant suite à une demande du Procureur de la République en Mairie de Bujumbura de lui fournir tous les PV des réunions pour les exercices 2008 et 2009, l'OLUCOME lui a donné les réponses suivantes :

« 1. Concernant les PV des réunions du 25 janvier au 29 avril 2009, l'Observatoire vous a envoyé tous les PV des réunions pour les exercices 2008 et 2009 au mois de mai 2014. Ce que vous demandez à Monsieur le Président de l'Observatoire de vous transmettre y figurent. Ce qui n'y figurent pas seraient volés ici au bureau de l'OLUCOME. Car, Monsieur le Procureur, lors de l'audition du 17 juillet 2014, le Président de l'OLUCOME vous a dit que certains documents de l'organisation ont été volés respectivement en 2006, en 2007 et en 2010. Comme preuve, nous vous transmettons les PV qui vous montrent que l'OLUCOME a pris au sérieux ce problème.

2.De même, en ce qui est des PV des réunions portant changement des statuts de l'OLUCOME, ils figurent parmi les dossiers vous transmis au mois de mai 2014.

3. Pour les PV de remplacement des vice-présidents, nous vous transmettons celui qui met en place le premier. Le deuxième et le troisième ont été proposés par le Président de l'OLUCOME comme le prévoient les statuts, et approuvés par les organes compétents.

4. Pour ce qui est des porte-paroles de l'OLUCOME, cet organe n'est pas statutaire. Les porte-paroles ont été souvent proposés par le Président pour l'épauler au niveau de la communication. Ceux qui assuraient cette fonction étaient, soit des employés de l'OLUCOME, soit des membres du comité exécutif.

5. Pour ce qui est des PV de remplacement des vice-présidents, nous ne les ont pas trouvés suite au vol des documents ci-haut annoncés.

6. Concernant les dossiers traités entre le 25 janvier et fin mai 2009, on se heurte toujours à ce même problème de vol de documents, notamment les registres où nous inscrivions les dénonciations. Cependant, nous vous transmettons le rapport condensé des dossiers traités de 2002 à 2013.

L'OLUCOME a, par ailleurs, souligné que malgré le vol des documents, la plupart des personnes physiques qui les ont rédigés sont toujours en vie, donc que le Procureur de la République en Mairie de Bujumbura pourrait les interroger pour connaître la vérité qu'il cherchait ».

V. RECOMMANDATIONS GENERALES

V.1. Par rapport à la population :

La population est interpellée pour rester vigilante, de continuer à dénoncer les auteurs ou complices de la corruption et des malversations économiques et financières.

V.2. Par rapport au Gouvernement :

L'OLUCOME demande de **:**
Tout faire pour recouvrer les montants colossaux engloutis par les malversations et dont les coupables sont plus ou moins connus ; Combattre l'impunité dont bénéficient les coupables de corruption et des malversations économiques dont les dossiers sont déjà connus ; Entamer le processus de promulgation de la loi instituant la Haute Cour de justice prévue par la Constitution ; En attendant une réglementation en la matière, suspendre les décisions qui ont été prises à la fin de la transition 2004-2005 octroyant des avantages faramineux soit aux mandataires en fin de mandat, soit promus au poste supérieur ou encore à certaines structures qui se considèrent hors du commun; Privilégier le dialogue franc en cas de conflit/crise social ou politique car, ces crises causent des préjudices financiers énormes à l'Etat ; User de toutes ses prérogatives pour freiner les malversations économiques et surtout recouvrer les montants énormes qui logent dans les poches d'une poignée d'individus ; Protéger les agents de la société civile qui luttent contre la corruption et les malversations économiques conformément aux articles 12 et 13 de la convention de l'Union Africaine pour la prévention et la lutte contre la corruption et des Nations Unies pour la lutte contre la corruption respectivement, toutes ratifiées par le BURUNDI le 18 janvier 2005 ; Entamer, dans les meilleurs délais, les procédures tendant à initier une loi qui rend responsable de leurs abus les mandataires et agents publics qui prennent des décisions illégales causant des préjudices financiers énormes ou en utilisant abusivement la chose publique ; De protéger les dénonciateurs ; De garantir l'indépendance de la Justice en général, dans le dossier d'assassinat de Monsieur Ernest MANIRUMVA en particulier; De garantir la séparation de pouvoirs dans le but de respecter la loi Fondamentale et le bon fonctionnement de l'Etat.

V.3. Par rapport au Parlement

L'OLUCOME demande aux élus du peuple de:

- Jouer véritablement leur rôle de contrôle de l'exécutif en mettant en place des commissions d'enquêtes parlementaires sur les sujets de corruption et de malversations économiques conformément à la Constitution ;

- Privilégier les intérêts de la population dans le vote des lois et la ratification des accords internationaux. Pour la loi des finances, les secteurs socio-économiques doivent avoir une place de choix et la rubrique « récupération sur les malversations économiques » ;

- Veiller réviser la politique du charroi de l'Etat dans l'objectif de réduire le budget y relatif dans la loi de finances ;

- Voter les lois qui mettent avant l'intérêt de la population et non taillées sur mesure des intérêts de quelques uns ;

- Présenter en plénière le rapport d'enquête parlementaire sur la vente de l'avion présidentiel « falcon 50 ».

V.4. Par rapport à la communauté internationale.

L'OLUCOME demande à la communauté internationale de continuer à lui apporter son soutien tant moral que matériel dans l'accomplissement de ses missions.

V.5. Par rapport aux media.

L'action de l'OLUCOME ne saurait être menée en vase clos ; elle requiert une conjugaison d'efforts et de stratégies en particulier avec les média. Il attend des média le soutien ferme et indéfectible notamment en menant des actions conjointes ou en diffusant ses actions au public.

V.6. Par rapport à la justice :

- Sortir de son mutisme et assumer son indépendance constitutionnelle en refusant l'immixtion et l'intimidation de l'exécutif dans son travail quotidien (cas des fameuses petites missives ou instructions téléphoniques) ;

- Eviter de tomber dans le collimateur des corrupteurs en sauvegardant leur moralité.

CONCLUSION GENERALE.

La corruption et les malversations économiques restent des éléments gênant dans le développement du Burundi. Dans ce combat contre ce gêne, l'OLUCOME reçoit diverses menaces surtout les convocations, les messages téléphoniques, les assassinats, …pour l'empêcher d'opérer dans ce secteur de lutte contre ce fléau. Cependant, l'Observatoire n'a jamais reculé mais il poursuit sa mission. L'OLUCOME remercie sincèrement les citoyens qui ont déjà compris les méfaits de la corruption sur leur propre vie et sur la vie nationale et qui dénoncent à l'Observatoire les cas de corruption et de mauvaise gestion de la chose publique. Les institutions étatiques en charge de la lutte contre la corruption traitent à pas de tortue les cas de corruption lui transmis en vue de faire retourner les montants détournés dans le trésor public. Ce qui fait que la corruption augmente du jour au jour alors que la loi et les institutions publiques de lutte contre la corruption existent et fonctionnent. Le travail de conscientisation de la population en général et des institutions chargées de la lutte contre la corruption en particulier reste à désirer pour mener positivement la dite lutte.